

GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
MINISTÈRE D'ÉTAT
SERVICE INFORMATION ET PRESSE

BULLETIN DE DOCUMENTATION



18^e Année

30 JUIN 1962

N° 6

SOMMAIRE

1. Mémorial (Mois de juin)	2
2. Chambre des Députés (Mois de juin)	2
3. La Fête Nationale Luxembourgeoise	3
4. La Conférence Européenne des Anciens Combattants à Luxembourg	8
5. La Déclaration Commune du Comité d'Action pour les Etats-Unis d'Europe	12
6. L'Aide aux pays en voie de développement. - Un problème nouveau pour le Luxembourg. - La formation de techniciens européens et indigènes dans le Benelux	14
7. La mise en marche de deux nouvelles industries à Wiltz	18
8. L'Economie Luxembourgeoise en 1961	20
9. Nouvelles de la Cour	23
10. Conseil de Gouvernement. - Réunions durant le mois de juin	24
11. Nouvelles diverses	24
12. Le Mois en Luxembourg (Mois de juin)	28

Mémorial (mois de juin)

Ministère des Affaires Economiques.

Une loi du 2 juin 1962 détermine les conditions d'accès et d'exercice de certaines professions ainsi que celles de la constitution et de la gestion d'entreprises.

Une loi du même jour a pour but d'instaurer et de coordonner des mesures en vue d'améliorer la structure générale et l'équilibre régional de l'économie nationale et d'en stimuler l'expansion.

*

Ministère des Affaires Etrangères.

Un arrêté grand-ducal du 30 mai 1962 publie le Protocole conclu à Paris le 20 décembre 1961 entre les Gouvernements de la République Fédérale d'Allemagne, de la République Française et du Grand-Duché de Luxembourg concernant la constitution d'une commission internationale pour la protection de la Moselle contre la pollution.

*

Ministère d'Etat.

Un règlement grand-ducal du 7 juin 1962 règle l'allocation, pour l'année 1962, d'une indemnité d'attente aux fonctionnaires et pensionnés de l'Etat.

*

Ministère des Finances.

La loi du 9 juin 1962 autorise le Gouvernement à émettre, selon les besoins, un ou plusieurs emprunts à long terme, pour un montant global de cinq cents millions de francs.

Trois règlements ministériels des 19, 20 et 21 juin 1962 portent publication d'arrêtés royaux belges relatifs au tarif des droits d'entrée.

La loi du 27 juin 1962 modifie et complète le régime de l'impôt sur le chiffre d'affaires.

*

Ministère des Transports.

Un règlement grand-ducal du 24 avril 1962 modifie et complète l'arrêté grand-ducal du 23 novembre 1955 portant règlement de la circulation sur toutes les voies publiques.

*

Ministère du Travail et de la Sécurité sociale.

Le Mémorial du 21 juin 1962 publie le texte coordonné du 20 avril 1962 comprenant les lois portant règlement légal du louage de service des employés privés.

Un règlement grand-ducal du 14 juin 1962 modifie des dispositions réglementaires concernant le personnel de la Caisse de pension des employés privés.

Chambre des Députés (mois de juin)

5 juin : 58^e séance publique. — Dépôt de plusieurs recommandations de l'O.I.T. — Questions posées au Gouvernement. — Question d'ordre du jour. — Projet de loi portant 1^o approbation de l'Accord créant une association entre la Communauté Economique Européenne et la Grèce, de ses annexes et protocoles, de l'acte final et des annexes et de l'échange de lettres; 2^o de l'Accord relatif aux mesures à prendre et aux procédures à suivre pour l'application de l'Accord créant une association entre la Communauté Economique et la Grèce, et de l'Accord relatif au protocole financier annexé à l'Accord créant une association entre la Communauté Economique Européenne et la Grèce, signés à Athènes, le 9 juillet 1961 (N^o 892). Rapport de la Commission des Affaires Etrangères. Discussion générale. Lecture et vote de l'article unique. Vote par appel nominal sur l'ensemble du projet et dispense du second vote constitutionnel. —

6 juin : 59^e séance publique. — Projet de loi portant institution du Service Central de la Statistique et des Etudes Economiques (N^o 887).

Rapport de la Section centrale. Discussion générale. Lecture et vote des articles. Vote sur l'ensemble par appel nominal avec dispense du second vote constitutionnel. — Projet de loi ayant pour objet de modifier et de compléter le régime de l'impôt sur le chiffre d'affaire (N^o 865). Rapport de la Section centrale. Discussion générale.

7 juin : 60^e séance publique. — Dépôt d'un projet de loi. — Projet de loi ayant pour objet de modifier et de compléter le régime de l'impôt sur le chiffre d'affaire (N^o 865). Lecture et vote des articles. Vote sur l'ensemble par appel nominal avec dispense du second vote. — Projet de loi ayant pour objet de modifier et de compléter la loi du 25 juillet 1952 concernant l'organisation militaire (N^o 870). Rapport de la Commission des Affaires Etrangères et Militaires. —

Réunion de la Commission Agricole. —

13 juin: 61^e séance publique. — Analyse des pièces. — Dépôt d'une proposition de loi. — Question posée au Gouvernement. — Projet de loi ayant pour objet de modifier et de compléter

la loi du 23 juillet 1952 concernant l'organisation militaire (N° 870). Continuation du rapport de la Commission des Affaires Etrangères et Militaires. — Discussion générale. —

14 juin : 62° séance publique. — Question posée au Gouvernement. — Projet de loi ayant pour objet de modifier et de compléter la loi du 23 juillet 1952 concernant l'organisation militaire (N° 870). Discussion générale. —

15 juin : Réunion de la Commission des Affaires Sociales. —

18 juin : Réunion de la Commission des Affaires Sociales. —

19 juin : 63° séance publique. — Lecture de deux propositions de loi. — Dépôt de deux projets de loi. — Questions posées au Gouvernement. — Projet de loi ayant pour objet de modifier et de compléter la loi du 23 juillet 1952 concernant l'organisation militaire (N° 870). Continuation de la discussion générale. —

Réunion de la 3° Section. —

20 juin : 64° séance publique. — Dépôt d'un projet de loi. — Projet de loi ayant pour objet de modifier et de compléter la loi du 25 juillet

1952 concernant l'organisation militaire (N° 870). Continuation de la discussion générale. —

21 juin : 65° séance publique. — Dépôt d'un projet de loi. — Projet de loi ayant pour objet de modifier et de compléter la loi du 23 juillet 1952 concernant l'organisation militaire (N° 870). Continuation de la discussion générale. —

26 juin : 66° séance publique. — Règlement des travaux parlementaires. — Dépôt d'un projet de loi. — Questions posées au Gouvernement. — Projet de loi ayant pour objet de modifier et de compléter la loi du 23 juillet 1952 concernant l'organisation militaire (N° 870). Continuation de la discussion générale. —

27 juin : 67° séance publique. — La Chambre n'est pas en nombre et la séance est levée. —

28 juin : 68° séance publique. — Déclaration de Monsieur le Ministre de l'Education Physique concernant l'Institut National des Sports. — Projet de loi ayant pour objet de modifier et de compléter la loi du 23 juillet 1952 concernant l'organisation militaire (N° 870). Continuation et fin de la discussion générale. Discussion des articles. —

La Fête Nationale Luxembourgeoise

La Célébration de l'Anniversaire de Son Altesse Royale Madame la Grande-Duchesse

Dans tout le pays la célébration publique de l'anniversaire de la naissance de S.A.R. Madame la Grande-Duchesse a été célébrée avec éclat et allégresse au cours de diverses festivités et manifestations patriotiques qui eurent lieu, cette année, pour la première fois le 23 juin, c'est-à-dire au milieu de la bonne raison. Le temps fut favorable, même beau et ce fut avec une satisfaction générale qu'on a pu enregistrer que le changement décrété par les autorités de reporter la célébration de la Fête Nationale du 23 janvier au 23 juin a été en ce sens un changement heureux, du moins pour l'année 1962.

La veille de la Fête Nationale S. Exc. M. Pierre Werner, Ministre d'Etat, Président du Gouvernement, prononça une allocution radiodiffusée en langue luxembourgeoise dans le cadre du programme de Radio-Luxembourg consacré à la célébration de la Fête Nationale. Nous reproduisons ci-après le texte de l'allocution de M. le Ministre d'Etat :

« Le'f Letzeburger !

Et ass nach ongewinnt, datt mer de Geburtsdäg vun onser vere'chter Grande-Duchesse an der Pruecht vum Virsummer feieren, wo' ons Bëscher a Gewänen hirt reichst Kléd droen, wo' de' längst Dég vum Joer ons hirt Licht schenken. Et wör jo och geduecht, datt mat der Verléong vum Festsdäg besser

Viraussetzonge geschäft solle gin, fir d'Nationalfest wirdeg a frédeg, an och mat Glanz no haussen, ze begoen.

Mé wann aus dem 23. vum Härmtont en 23. vum Bröchmont gin ass, ba bleiwt dach d'Bedeutong vum Däg de' nëmlecht, grad eso' we' net change'eren d'Gefiller, d'Souveniren an d'Zo'konftspläng, de' sech un d'Kommemoratio'n vun onser nationaler Egenexistenz uschle'ssen.

Datt de' Kommemoratio'n ausgét vun der perse'n-lecher Geburtsdägsfeier vun onser Souveraine kann nëmnen de' verwonneren, de' d'de'wer Zesummenhäng an d'Föllementer vun onser Nationalite't net begraff hun. A ville Länner si mat der Zeit duerch historesch Emstürz d'Monarchien verschwonnen, an äneren si se am contraire gefestegt gin an hu sech me' de'f am Gefillsliewen vum Vollek verwuerzelt. Dât ass bei ons de Fall.

Et kënt doduerch, datt de Pakt tèschend Kro'n a Vollek trei a loyal vun den zwo' Seiten agehàlen ass gin, datt wirklech d'Souveraine de leschte Garant vun de Freihéiten an de ro'hende Pol an dem politesche Gesche'hen ass.

An dem Sënn wëll ech op eppes opmierksam mân, wât mer beim Duerchbliederer vun onse Geschichtsbicher opgefall ass. We' de' Zeit ëm Gehänsdäg fir

d'offiziell Feier vu Gro'ssherzoginsgeburtsdäg virgeschloen ass gin, du huet én net, we' bei äneren Nationalfester un e markant historescht Erénnes ugekneppt. An dach wëll ech drun erënneren, datt grad an dénen Däg vum 21. bis 25. Juni 1841, bei der e'schter Visite vum Kinnek-Gro'ssherzog Wëllem II. d'Verhältnes tëschend Kinnekhaus a Vollek op eng Basis gestallt ass gin no dem bekannten Aussproch vum Kinnek: „Je veux le bienêtre du Grand-Duché et je le veux par les Luxembourgeois.”

Haut affirme'ert d'Kro'n och besonnesch mat dëer hir égener Dignité d'Egenexistenz vu Letzeburg no haussen a verkierpert de Liewenswëllen vun onsem Vollek ge'ntiwer der weider Welt. Dát kënnt nie besser zum Ausdrock we' bei de Staatsbesucher a wërd och nés wo'er sin, wann d'gro'ssherzoglech Familjen an e puer Me'nt dem Président vun Amerika eng offiziell Visite mécht.

De' national Roll fällt och weider der Dynastie zo', no wätfir Méthoden och ëmmer dát politesch Europa opgebaut get. Ech sin net den e'schten, dé virun zevill Hoerspaltereien a Wuertgefächter op dësem Gebitt warnt. Mé ech kann net ëmhin ze soen, datt wann Europa, d'Europe des Peuples ass, d'Souveraineté vum déne Völker no hiren égenen bewährte Méthoden an de Pakt erabruecht get. Als Ausfloss a Behäptong vun déne Rechter, de' mer enger kollektiver an eso'guer supranationaler Verwaltung ënnerstellen, sin ons konstitutionell Institutio'nen, a virun allem d'Dynastie, weiderhin, a me' we' jé, d'Garanten vun onse Freihéiten an Egerechter. De Fong vun der europäescher Frô ass jo virun allem d'Berétschaft sech gemeinschaftlechen an délweis majoritären Décisio'nen, op gené définerte Gebitter, ze ënnerwerfen. E Vollek get sech net op, wann et sein égent Interesse engem gemeinsamen Interesse am Kader vun enger Assoziatio'n vu Völker ënnerwerft. Soss wier jo och d'Nächstle'ft an d'Rücksicht op Rechter vun äneren am Liewen vum énzelen eng Amputatio'n vu sénger Perse'nlechkét. Mir mengen iewer grad, datt de' Qualitéten de Beweis vun der he'chster Mënschlechkét an ausgesprochenster Perse'nlechkét sin. So' behäpt och onst Vollek seng Maturité a sein nationalt Idéal och wann et sech den europäeschen Idéen verschreiw.

Mé d'Letzeburger feieren den 23. Juni virun allem als nationalt Familjefest. Ech bréngen an èrem Numm der Grande-Duchesse zo' dësem Däg ons de'fgefillt a respektvoll Wënsch fir Gléck a Wuel entge'nt. Mir gedenken an Dankbarkét Hirem 40-jährege Règne, déen zum gro'ssen Dél mat engem neie wirtschaftlechen a sozialen Opstieg vun onsem Vollek zesummefällt. Mir gesin Se mam Pränz vu Letzeburg am Krés vun Hirer sche'ner a gro'sser Familjen, an hun och mat Interesse a Satisfaktio'n de' Verfügung entge'ntgeholl, mat dëer Si sech délweis op den Ierfgro'ssherzog Jean an Hiren he'gen Fonktio'nen entläscht huet. Dobei wësse mer, datt wann de gro'ssherzogleche Stellvertreider mat gro'ssem Dévouement de' nei Chargen op sech geholl huet, Hien op de Rôt an d'Erfahrung vu Sénger auguster Mamm zo' jidfer Zeit ziele kann.

So' wieren also all Viraussetzungen do, fir datt d'Letzeburger Land mat Zo'versicht de künftigen Zeiten entge'nt kucke kann. Trotz sénger Klenghét ass et geuecht vun den Natio'nen. Séng wirtschaftlech a sozial Verhältnesser si geuerdnet an a ville Sektoren prosper. Et wier iewer falsch ze soen, et wier e Land o'ni Problemer. Fir onst Land eso' gudd we' fir äner bleiw d'Liewen net stoen, an et muss vun Däg zu Däg, vu Joer zu Joer, neie Situatio'nen bege'nen. Och bei ons get ofwiesselnd vun déne verschiddenen Interessegruppen de Ruff no me' Gerechtegkét an no me' fairer Behandlung erhuewen. An an dem Widerstreit muss ëmmer nés verhandelt a concilié'ert gin.

Mé et hëscht net einfach an den Däg eraliewen. A wann och oft vill Zo'konftspläng zerste'ert gin, dann enthieft dát ons net der Pflicht fir d'Zo'konft ze plangen. Mir sin ons et schëlleg, onse Kanner a Kandskanner politesch, sozial a wirtschaftlech Verhältnesser an Arichtongen ze hannerlössen, de' och hinnen d'Liewen am Letzeburger Land gemittlech machen a se ge'nt all No't sécheren. De Ruff no Planifikatio'n, déen a leschter Zeit duerch d'Land gét, huet fir mech och virun allem de' Bedeitong, datt en op dát ongewësst Gefill hiweist, dát jidferen empfind, datt am Licht vun enger harmonescher Zielsetzung de' énzelt Problémer gesi musse gin. Et bleiw also niewt dem Plangen an den europäeschen Gemeinschaften e Plangen op nationalem Gebitt, fir dát och onse Jongtem erzun a begëschtert muss gin. Well et kënnt én net derläncht, fir hei ans do och onser heiteger Jugend de' Frô ze stellen, de' sénger Zeit de Michel Lentz sénger Generatio'n gestallt huet:

„Denks d'och un d'Land dát dir huet gin
Dát Gléck e freie Mann ze sin!”

An Enegkét an Disziplin le'sst sech Gro'sses och fir e klengt Vollek erréchen. Enegkét ass net Uniformité an ass net Gleichschaltung, an Disziplin ass ké Kadavergehorsam. Mé Enneruerdng an Zrécktrieden vun énzeltne perse'nleche Wënsch virun dem Interesse vum Ganzen wören nach ëmmer d'Zéchen vun engem he'gen Biergeridéal. Dorunner denke mer op dësem 23. Juni a stelle fir e Moment ons Streidegkéten a Gégesätz an de Schâf.

An dëser „Stonn tëschend Fre'joer a Summer”, we' den Dichter Claudel de Gehänsdäg charakteriséert huet, wo' d'Joer an zwé gespléckt get, do soll de Souvenir un d'Letzeburg vu gëschter ons de Wé fanne lössen an d'Letzeburg vu muer.

Vive d'Grande-Duchesse!

Vive d'Letzeburger Land!

D'autre part au cours d'une émission de télévision que Télé-Luxembourg avait préparée à l'occasion de la Fête Nationale, S. Exc. M. le Ministre d'Etat Pierre Werner s'adressa directement aux spectateurs luxembourgeois et étrangers. Voici le texte de son allocution:

« Chers spectateurs luxembourgeois
et étrangers,

Vers la Saint-Jean de l'année 1841, le Roi Grand-Duc Guillaume II — celui auquel la gratitude popu-

laire a érigé un monument au centre de la ville de Luxembourg — visita le Grand-Duché et inaugura à cette occasion une nouvelle politique, définie dans la déclaration suivante : „Je veux le bonheur du Grand-Duché et je le veux par les Luxembourgeois.”

J'aime à rappeler ce fait historique, qui rénouvait sur une base démocratique les relations entre la Couronne et le peuple, à la veille de la Saint-Jean de cette année 1962, où pour la première fois nous célébrons notre fête nationale, après son transfert des rigueurs du mois de janvier dans la splendeur de la saison estivale.

Cette fête nationale n'évoque pourtant aucun fait historique précis. Elle est la commémoration d'un fait personnel, de l'Anniversaire de Naissance de notre Souveraine.

Cette interpénétration du national et du dynastique symbolise bien le pacte spontané et profond qui attache l'âme des Luxembourgeois à leur dynastie. Ce pacte, observé loyalement et fidèlement de part et d'autre, garantit nos libertés et notre droit à l'existence. Avec la dignité qui lui est propre, notre dynastie représente également le Grand-Duché dans le concert des nations et y affirme ses aspirations nationales.

Depuis plus de 40 ans, notre Auguste Souveraine consacre toute sa sollicitude au peuple luxembourgeois. L'attachement de celui-ci s'est encore approfondi pendant les dures années de l'occupation, en même temps que s'affirmait le respect de tous ceux qui, vivant en dehors de ses frontières, en France, en Belgique, savent apprécier à sa juste valeur son exemple d'accomplissement entier des devoirs d'état.

Quelles que fussent par ailleurs les modalités selon lesquelles se construira l'Europe naissante, le rôle de notre dynastie comme émanation et gardienne de nos libertés et droits propres ne se trouvera jamais altéré, comme nous estimons ne pas amputer le corps national en subordonnant certaines de ces manifestations souveraines à des ordres, des arbitrages et des disciplines même supranationales librement consentis.

Le peuple luxembourgeois envisage l'avenir avec confiance mais sans se départir de la prudence et de la prévoyance requises à notre époque. Il estime que la voix d'un petit état consacrée aux œuvres de la paix, ajoute une note nécessaire au concert des puissants.

Dans les heures décisives de son histoire, il se groupe autour du trône. Il exprime sa gratitude à celle qu'il vénère comme l'incarnation de ses aspirations humaines et politiques.

Au nom de tous les Luxembourgeois je suis heureux de formuler nos vœux les plus ardents pour le bonheur et le bien-être de la Souveraine.

Vive la Grande-Duchesse, vive le Luxembourg. »

La veille de la Fête Nationale la ville de Luxembourg présentait l'aspect d'une ville en fête. Les maisons étaient pavoisées, les bâtiments publics et les monuments ainsi que la vallée de la Pétrusse étaient éclairés par le feu des projecteurs, les devantures des magasins étaient richement décorées aux couleurs

nationales avec au centre l'image de Son Altesse Royale Madame la Grande-Duchesse.

Peu avant 21 heures un cortège de treize sociétés de musique traversa les artères principales de la capitale pour se rendre devant le Palais grand-ducal. La population était massée aux abords du Palais, et lorsque S.A.R. Madame la Grande-Duchesse, suivie de LL.AA.RR. Monseigneur le Prince, Monseigneur le Grand-Duc héritier, Madame la Grande-Duchesse héritière et Monseigneur le Prince Charles, apparut au balcon Elle fut très chaleureusement et longuement applaudie par la foule qui Lui témoignait ainsi son profond attachement.

Le programme de musique offert en l'honneur de S.A.R. Madame la Grande-Duchesse comprenait :

« Joyeux Anniversaire », marche; « Hymne solennel », (deux compositions du Chef de la Musique Militaire Norbert Hoffmann, spécialement arrangées pour une exécution massive); Hymne national.

A l'issue de cette aubade S.A.R. Madame la Grande-Duchesse, entourée des Membres de la Famille grand-ducale, fut de nouveau longuement ovationnée par la population. La Souveraine répondit par des gestes de la main aux vivats qui ne cessèrent de monter vers Elle.

Vers 22 heures un grand feu d'artifice fut tiré dans la vallée de la Pétrusse et sur le Pont Adolphe en présence d'une grande foule, et à 22 h. 30 un concert patriotique eut lieu à la Place d'Armes, exécuté par l'Harmonie Municipale de la Ville de Luxembourg. Ce concert clôturait les manifestations publiques organisées à la veille de la Fête Nationale.

La journée du 23 juin

Comme chaque année une traditionnelle prise d'armes eut lieu le jour même de la Fête Nationale. Cette année la cérémonie militaire se déroula pour la première fois à la Place Guillaume.

Les attachés militaires accrédités à Luxembourg avaient pris place sur l'escalier d'honneur de l'Hôtel de Ville, et, à côté d'eux, le corps des officiers et sous-officiers de l'Armée ainsi que ceux de la Gendarmerie et de la Police.

Peu avant 10 heures arrivèrent successivement le Lieutenant-Colonel Robert Winter, Chef d'Etat-Major de la Force Armée et S. Excellence M. Eugène Schaus, Vice-Président du Gouvernement, Ministre des Affaires Etrangères et de la Force Armée.

A 10 heures précises LL.AA.RR. Monseigneur le Prince de Luxembourg, Monseigneur le Grand-Duc héritier et Monseigneur le Prince Charles, accompagnés des Capitaines P.-J. Koch et Germain Frantz, Aides de Camp, arrivèrent devant l'Hôtel de Ville. Leurs Altesses Royales, accompagnées de S. Exc. M. le Ministre de la Force Armée et du Chef d'Etat-Major de l'Armée, passèrent en revue le détachement d'honneur, puis Elles saluèrent les attachés militaires étrangers.

Après qu'on eut donné lecture de la liste des membres de l'Armée, de la Gendarmerie et de la Police à qui S.A.R. Madame la Grande-Duchesse avait daigné

conférer des distinctions honorifiques à l'occasion de la célébration publique de Son Anniversaire Leurs Altesses Royales remirent les insignes aux intéressés.

S. Exc. M. le Ministre Eugène Schaus s'adressa ensuite à la troupe et invita les officiers, sous-officiers et soldats à porter un triple ban à S.A.R. Madame la Grande-Duchesse.

Après l'exécution de l'Hymne de la Maison Grand-Ducale et l'Hymne National la cérémonie militaire fut clôturée par un défilé militaire sur la Place Guillaume.

A 11 heures un Te Deum solennel fut chanté en l'Eglise Cathédrale à Luxembourg en présence de LL.AA.RR. Monseigneur le Prince, Monseigneur le Grand-Duc héritier et Monseigneur le Prince Charles.

S.A.R. Madame la Grande-Duchesse héritière et les enfants princiers Marie-Astrid, Henri, Jean et Margaretha assistèrent au service religieux dans la loge princière.

Dans le chœur de la cathédrale avaient pris place les membres du Corps diplomatique accrédités à Luxembourg, les membres de la Haute Autorité de la Communauté Européenne du Charbon et de l'Acier et des Institutions Européennes, le Président, le Vice-Président et les membres du Gouvernement ainsi que les plus hautes personnalités du pays.

Voici la liste des membres du Corps diplomatique qui assistèrent au Te Deum :

Afrique du Sud

S. Exc. M. Albertus Beyers Fourie Burger,
Ambassadeur

République Fédérale d'Allemagne

M. le Dr Werner von Holleben,
Chargé d'Affaires a. i.
Le Comte Georg Henckel von Donnersmarck
2^e Secrétaire (Affaires agricoles)
Le Colonel Hans Gronemann-Schoenborn
Attaché de l'armée
Le Lieutenant-Colonel Julius Neumann
Attaché de l'air

Argentine

S. Exc. le Général Juan C. Cuarenta
Ambassadeur
M. Alberto A. R. Signanini
Conseiller commercial

Autriche

S. Exc. M. le Dr Ernst Lemberger
Ambassadeur
M. le Dr Heinrich Pfusterschmid-Hardenstein
Chargé d'Affaires a. i. à Luxembourg

Belgique

S. Exc. le Baron François de Selys-Longchamps
Ambassadeur
M. Pierre Van Haute, Conseiller

Brésil

M. Carlos da Ponte Ribeiro Eiras
Chargé d'Affaires a. i.
M. Caio de Lima Cavalcanti
Ministre pour les affaires économiques

Bulgarie

M. Ilia Mihailov, Chargé d'Affaires a. i.

République Fédérale du Cameroun

S. Exc. M. Vincent-de-Paul Ahanda
Ambassadeur

Canada

S. Exc. M. Sydney D. Pierce
O.B.E., Ambassadeur
M. Eric Gilmour, Conseiller
Le Group-Captain J. R. Beggs, C. D.,
Attaché militaire et de l'air
M. P. T. Eastham, 2^e Secrétaire (commercial)

Chili

S. Exc. Hernan de Cuevas, Ambassadeur
M. Fernando Contreras, 1^{er} Secrétaire

Chine

S. Exc. M. R. H. Ouang, Ambassadeur

Cuba

S. Exc. M. Gustavo Arcos Bergnes, Ambassadeur

Danemark

S. Exc. le Comte Eggert Adam Knuth
Ambassadeur

Espagne

S. Exc. le Comte de Casa Miranda, Ambassadeur
M. José Manuel de Abaroa, Conseiller

Etats-Unis d'Amérique

S. Exc. M. James W. Wine, Ambassadeur
M. D. Chadwick Braggiotti, Conseiller
M^{lle} Joan M. Clark, 2^e Secrétaire
M. Donald A. Kruse, 3^e Secrétaire
Le Colonel Henry L. Walton, Attaché de l'armée
Le Colonel Woodrow Merrill, Attaché de l'air
M. William A. McFadden, 1^{er} Secrétaire
(Special Asst. MDAP)
M. Arnold L. Zempel, Attaché du travail
Le Général-Major Tom V. Stayton, Chef M.A.A.G.
Le Colonel Robert J. C. Osborne, Chef,
Section Armée, M.A.A.G.
Le Lieutenant-Colonel Gerald E. Boyea
Section Armée, M.A.A.G.

Finlande

S. Exc. M. Alexander A. Thesleff, Ambassadeur

France

S. Exc. M. Jean Vyau de Lagarde, Ambassadeur
M. Pierre Carraud, 1^{er} Secrétaire
M. Berthold Langenbach, Attaché
Le Colonel Bernard de Susbielle
Attaché militaire, naval et de l'air
M. Jacques Soulé, Conseiller commercial
M. Henri Paris, Attaché commercial

République du Gabon

S. Exc. M. Georges Damas, Ambassadeur

Grande-Bretagne

S. Exc. M. Geoffrey W. Aldington, CMG, OBE
Ambassadeur
M. J. R. Cotton, CMG, OBE,
Conseiller commercial

Le Général de brigade P. R. Ashburner, MC,
Attaché militaire
Le Group-Captain J. R. Gard'ner, Attaché de l'air
Le Capitaine C. D. Howell, RN (Retd.),
1^{er} Secrétaire
M. W. H. Marsh, OBE, 1^{er} Secrétaire (travail)

Grèce
S. Exc. M. Paul E. Gouras, Ambassadeur

Hongrie
S. Exc. M. Tibor Lajti, Ministre
M. Tibor Futo, Conseiller commercial

Inde
M. R. Venkateswaran, Chargé d'Affaires a. i.
M. A. W. B. Vaz, 1^{er} Secrétaire

Indonésie
S. Exc. M^{lle} Laili Roesad, Ministre
M. Ishak Zahir, 1^{er} Secrétaire

Iran
S. Exc. M. Khosrow Hedayat, Ambassadeur
S. Exc. M. Ali A. Farouhandeh, Ministre

Irlande
M. Eamonn Gallagher, Chargé d'Affaires a. i.

Israël
S. Exc. M. Amiel E. Najar, Ambassadeur
M. Shimon H. Moratt, Conseiller
M^{me} Ellen Barkay, 1^{re} Secrétaire

Italie
S. Exc. M. Giorgio Bombassei Frascani de Vettor
Ambassadeur
M. Paolo Massimo Antici, Conseiller
Le Colonel Pio Salvioli Mariani, Attaché militaire
M. Antonio Leone, 1^{er} Secrétaire
M. Elvidio Lazzarini, 1^{er} Secrétaire

Japon
S. Exc. M. Takeso Shimoda, Ambassadeur

Liban
M. Abbas Hamiye, Chargé d'Affaires a. i.

Libéria
S. Exc. M. Jacques F. Hofmann, Ministre

République Islamique de Mauritanie
M. Ousseynou Diop, Chargé d'Affaires a. i.

Mexique
S. Exc. M. le D^r Primo Villa Michel
Ambassadeur
M. Javier Escobar y Cordova, 2^e Secrétaire

Monaco
S. Exc. M. Maurice Lozé, Ministre

Norvège
S. Exc. M. Nils A. Jørgensen, Ambassadeur
M. Martin Huslid, 2^e Secrétaire

Pakistan
S. Exc. M. Abdur Rahman Khan, Ambassadeur
M. Abdul Momim, 1^{er} Secrétaire

Pays-Bas
S. Exc. le Jonkheer Otto Reuchlin, Ambassadeur
M^{lle} C. J. de Roo van Alderwerelt
Secrétaire d'Ambassade
Le Colonel J. van Nieuwenhuyzen
Attaché militaire
M. R. J. van Groningen, 1^{er} Secrétaire,
Attaché social
M. le D^r Ir. D. De Waal, Attaché agricole

Philippines
M. Irineo D. Cornista, Chargé d'Affaires a. i.

Pérou
S. Exc. M. César O. Canevaro, Ambassadeur

Pologne
S. Exc. M. Jan Wasilewski, Ambassadeur
Le Colonel Włodzimierz Ostaszewicz
Attaché militaire, naval et de l'air
M. Jan Knothe, 1^{er} Secrétaire

Portugal
S. Exc. M. Eduardo Vieira Leitao, Ambassadeur

Roumanie
S. Exc. M. Pavel Babuci, Ministre
M. Nicolaie Cordoneanu, 2^e Secrétaire

Saint-Siège
Mgr Salvatore Asta, Chargé d'Affaires a. i.

Suède
S. Exc. M. Stig Unger, Ambassadeur
M. Gunnar Ljungdahl, Conseiller

Suisse
S. Exc. M. Robert Maurice, Ambassadeur

Tchécoslovaquie
S. Exc. M. Vladimír Ludvík, Ministre
M. Jan Sequens, Attaché commercial
M. Josef Kropacek, 3^e Secrétaire

Thaïlande
S.A.S. le Prince Vongsamahip Jayankura
Ambassadeur

Turquie
S. Exc. M. Hasan Esat Isik, Ambassadeur

U.R.S.S.
S. Exc. M. Pavel I. Guerassimov, Ambassadeur

Venezuela
M. le D^r Carlos Morales Paul
Chargé d'Affaires a. i.

R.P. F. de Yougoslavie
S. Exc. M. Vjekoslav Prpic, Ambassadeur

Le Te Deum fut chanté par Mgr Léon Lommel, Evêque de Luxembourg, et le programme musical, que nous reproduisons ci-après, était exécuté par la maîtrise de la cathédrale de Luxembourg sous la direction de M. l'abbé René Ponchelet avec, aux orgues, maître Albert Leblanc :

Entrée : Paraphrase sur le « Wilhelmus » (orgue)
A. Leblanc; *Wilhelmus*, arr. J.P. Beicht; *Ave Verum*,
W. A. Mozart; *Domine salvam fac*, Fr. Nekes;
Te Deum (plain chant); *In te domine* (chœur),

Dom. Heckmes; *Tantum Ergo*, Fr. Schubert; *Ons Hémecht* (Hymne National), Ant. Zinnen; Sortie : *Final*, C. Franck.

Après le service religieux la foule se dirigea vers le Palais grand-ducal pour l'hommage traditionnel offert à la Souveraine. Une foule compacte envahissait les abords du Palais et elle réclamait sans cesse la Souveraine. Lorsque S.A.R. Madame la Grande-Duchesse apparut au balcon la foule clama, dans un élan spontané, toute son admiration et son attachement à la Souveraine et à la Maison grand-ducale. La foule continuait à acclamer la Souveraine qui apparaissait à plusieurs reprises au balcon, accompagnée des Membres de la Famille grand-ducale, tandis que 101 coups de canon furent tirés au « Fort Thüngen » en l'honneur de la Grande-Duchesse.

A Luxembourg-Ville la célébration publique de l'anniversaire de la naissance de S.A.R. Madame la

Grande-Duchesse fut marquée en outre par des réceptions diplomatiques, des concerts publics et diverses manifestations patriotiques.

Dans toutes les villes et localités du pays la Fête Nationale fut célébrée au cours de cérémonies religieuses et patriotiques auxquelles prirent part les autorités locales et la population.

Des services religieux furent en outre célébrés à cette occasion à la synagogue de Luxembourg et d'Esch-sur-Alzette, ainsi qu'à l'église protestante.

A l'Etranger les représentants diplomatiques et consulaires du Grand-Duché offrirent les traditionnelles réceptions à l'occasion de notre Fête Nationale auxquelles prirent part les plus hautes personnalités civiles, militaires et religieuses. Des manifestations patriotiques furent également organisées par la colonie luxembourgeoise et les étudiants luxembourgeois dans les divers pays voisins.

La Conférence Européenne des Anciens Combattants à Luxembourg

Du 1^{er} au 3 juin 1962 a eu lieu à Luxembourg la Conférence Européenne des Anciens Combattants, placée sous les auspices de la Fédération Mondiale des Anciens Combattants.

La Fédération Mondiale des Anciens Combattants, fondée le 27 novembre 1950, groupe en son sein plus de 22 millions d'adhérents dans 48 pays du monde. En font parti l'Association des Anciens Combattants Luxembourgeois de la Guerre de 1939-1945 et des Forces des Nations Unies et la Ligue Luxembourgeoise des Mutilés et Invalides de Guerre 1940-1945.

Les buts de la F.M.A.C. sont les suivants :

Soutenir toutes les initiatives destinées à servir la cause d'une paix mondiale fondée sur la liberté et l'indépendance; appuyer l'action des Nations et la mise en application de la Déclaration des Droits de l'Homme; renforcer l'amitié qui unit les anciens combattants du monde entier en dépit des différences de race, de nationalité, de religion et de niveau de vie; défendre les intérêts matériels et moraux des anciens combattants et victimes de guerre.

A la réunion de Luxembourg prirent part 70 délégués de quinze pays d'Europe, représentant près de dix millions d'anciens combattants et de victimes de guerre. Les pays représentés étaient les suivants : l'Autriche, la Belgique, le Danemark, la Finlande, la France, la Grèce, l'Italie, le Luxembourg, la Norvège, les Pays-Bas, la République Fédérale d'Allemagne, le Royaume-Uni, la Suède, la Turquie et la Yougoslavie. Prirent part également aux travaux les délégués de la Confédération Internationale des Anciens Prisonniers de Guerre, les représentants des associations d'anciens combattants de la Côte d'Ivoire et du Dahomey, ainsi que ceux des organisations gouvernementales européennes.

La séance solennelle d'ouverture de la conférence européenne des Anciens Combattants eut lieu le 1^{er}

juin dans le grand auditorium de la Villa Louvigny sous la présidence de M. W. Ch. J. M. van Lanschot (Pays-Bas), Président de la F.M.A.C., et en présence de S.A.R. Monseigneur le Grand-Duc héritier. Parmi la nombreuse assistance on remarquait les représentants du Corps diplomatique, M. Piero Malvestiti et M. Albert Wehrer, respectivement Président et Membre de la Haute Autorité de la CECA, M. Joseph Bech, Président de la Chambre des Députés, M. Pierre Werner, Ministre d'Etat, Président du Gouvernement, M. Eugène Schaus, Vice-Président du Gouvernement, Ministre des Affaires Etrangères, M. Robert Schaffner, Ministre des Travaux Publics, plusieurs Conseillers d'Etat, les Chefs des Administrations de l'Etat, les représentants de la Ville de Luxembourg, de la Force Armée, de la Gendarmerie et de la Police, de nombreuses autres personnalités civiles et religieuses ainsi que les délégués des divers mouvements de résistance.

La séance solennelle fut ouverte par une allocution de bienvenue prononcée par M. Albert Stoltz, membre du Conseil général de la F.M.A.C. pour le Luxembourg, au nom des associations luxembourgeoises affiliées à la Fédération Mondiale des Anciens Combattants. Dans son allocution M. Stoltz a notamment insisté sur le besoin d'une unité européenne dont la création sera « pour les hommes de notre génération un acte profondément révolutionnaire qui égalera et peut-être dépassera par ses conséquences toutes les révolutions accomplies à ce jour. Ce sera même la première fois que sera réalisée, autrement que par la force des armes, une unité géographique, économique et humaine supérieure ».

Le second orateur fut M. W. Ch. J. M. van Lanschot, Président de la F.M.A.C. qui, dans son allocution, souligna l'attachement de la F.M.A.C. aux principes des droits de l'homme, qui « représentent bien certainement ce que l'humanité a fait de mieux

jusqu'à présent pour établir dans la communauté internationale un ensemble de valeurs reconnues au service d'une paix constructive ».

Ensuite M. Piero Malvestiti, Président de la Haute Autorité de la CECA, a lancé un appel pour une Europe Unie. « Lutter pour l'intégration de l'Europe », déclara M. Malvestiti dans son discours, « c'est lutter pour la paix et la sécurité du monde; c'est donner corps à l'idéal de fraternité universelle qui demeure la grande aspiration de tous les peuples; c'est donner une réponse affirmative aux instances de ceux qui se sont immolés pour créer une Europe meilleure. »

M. Eugène Schaus, Vice-Président du Gouvernement luxembourgeois, Ministre des Affaires Etrangères, prononça alors un discours dont nous reproduisons ci-après le texte :

« Monseigneur,
Messieurs,

C'est avec une vive joie que j'ai accepté de prendre en ma double qualité de Ministre des Affaires Etrangères et de la Force Armée, la parole au cours de cette séance d'ouverture que Son Altesse Royale Monseigneur le Grand-Duc Héritier, Lieutenant-Représentant de Son Altesse Royale Madame la Grande-Duchesse, a daigné honorer de Son auguste présence marquant par là l'intérêt que la Maison régnante porte à la cause des Anciens Combattants.

Je tiens dès à présent à formuler au nom du Gouvernement luxembourgeois et au mien propre les meilleurs vœux pour la réussite de cette réunion importante qui a attiré au Grand-Duché de nombreuses personnalités des milieux européens des Anciens Combattants. Qu'il me soit permis de saluer plus particulièrement Monsieur Vincent Auriol, Ancien Président de la République Française, Président d'Honneur de la Fédération Mondiale des Anciens Combattants, qui a bien voulu conférer par sa présence un éclat particulier à cette manifestation. Mes vœux spéciaux de bienvenue vont au Président et au Secrétaire général de la Fédération Mondiale des Anciens Combattants ainsi qu'aux Présidents nationaux qui, à la tête de délégations nombreuses, sont venus à Luxembourg.

Depuis la réunion à Bangkok du Conseil de la F.M.A.C., celle-ci groupe 159 associations d'anciens combattants et de victimes de la guerre représentant plus de 20 millions de membres répartis sur 50 pays. C'est dire l'importance de votre mouvement composé d'hommes qui, hier encore tantôt alliés, tantôt ennemis, se sont aujourd'hui assigné un idéal commun : aider les anciens combattants, préserver la paix, soutenir les principes de la Charte des Nations Unies. Ces aspirations sont la preuve, s'il en fallait une, de la bonne volonté de vos membres. Mais il est révélateur que des hommes, dont le mérite était jadis de faire la guerre, travaillent aujourd'hui au maintien de la paix. C'est que vous avez éprouvé personnellement les souffrances, les craintes, les hésitations que comporte un conflit armé. D'aucuns d'entre vous sont revenus invalides et malades des champs de bataille. Les aider à réintégrer utilement la société humaine constitue l'une de vos plus nobles

tâches. Mais vos aspirations vont plus loin. Afin que les misères que nous avons vécues, soient épargnées aux générations futures, vous préconisez le respect des principes de la charte des Nations Unies dont la mission principale est le maintien de la paix dans le monde.

La présente conférence a plus spécialement pour objet l'examen des affaires européennes des anciens combattants. Si l'on considère qu'en moins d'un demi siècle deux guerres meurtrières ont dévasté l'Europe, on mesure l'importance de votre champ d'activité dans notre vieux continent. A la différence de ce qui s'est passé après la première guerre mondiale, la plupart des anciens combattants ont pu se reclasser et ont trouvé un emploi que leurs capacités parfois réduites leur permettent d'exercer, et c'est sans doute grâce à votre action collective. Si les victimes de la guerre ont trouvé partout de la compréhension et de la bonne volonté, le mérite en revient en grande partie à votre dévouement infatigable.

Mais en dehors du reclassement de vos camarades vous avez encore contribué à la réconciliation entre les peuples d'Europe. Par les contacts personnels qui au sein de votre organisation se sont établis entre les anciens ennemis, une longue inimitié a fait place à une compréhension mutuelle. Cette amitié constitue la condition d'une paix durable en Europe. L'esprit de coopération et de fraternisation qui vous anime doit gagner des couches de plus en plus larges de nos peuples. Ce n'est qu'ainsi que nous serons assez forts pour faire progresser l'idée de paix dans un monde menacé de destruction nucléaire. Au fond, la solidarité et l'amour de la paix des membres de votre Fédération démontrent cette part d'universalité en toutes choses, universalité qui fait que l'un et le divers sont réconciliables dans l'harmonie à condition que nous y tendions avec sincérité et ténacité.

Messieurs, j'ai eu à cœur de vous dire que je partage pleinement vos inquiétudes et que j'approuve entièrement vos buts. La condition première de notre survie est le maintien de la paix. En travaillant à cette tâche, vous nous aidez à construire l'Europe. Car quelque importantes que soient les expériences de l'intégration économique et politique, elles ne peuvent réussir pleinement que dans un monde pacifique.

C'est seulement dans une Europe en paix que nous assisterons à une croissance économique favorable et que nous connaîtrons la prospérité. Mais notre propre bien-être ne doit pas nous faire oublier que certains peuples vivent encore dans la pauvreté et dans la misère. Porter assistance aux pays en voie de développement, favoriser leur expansion économique, aider à leur industrialisation, et par là contribuer à l'élévation de leur niveau de vie, sera l'une des tâches les plus nobles de la Vieille Europe. Vous l'avez bien compris en prévoyant à votre ordre du jour l'étude de la participation des associations européennes à la coopération internationale dans le domaine économique et social. C'est une preuve de noblesse et de générosité que des hommes qui ont

connu la souffrance, s'efforcent de secourir les pays qui sont encore aux débuts de leur développement.

Je suis convaincu que les trois journées d'études que vous passerez à Luxembourg, seront fructueuses. Je vous invite à visiter dans les moments de loisir que vos travaux vous laisseront, notre ville bientôt millénaire, anciennement place forte, aujourd'hui tournée vers l'avenir, consciente de sa vocation européenne.

Je vous souhaite d'y reconnaître l'ouverture d'esprit, l'amour de la liberté, et finalement l'hospitalité cordiale avec laquelle nous aimons accueillir nos amis. »

Après le discours de M. le Ministre Eugène Schaus, M. Vincent Auriol, Président d'Honneur de la F.M.A.C., prit la parole. Nous reproduisons également le texte de ce discours :

« Altesse Royale,
Excellences,
Messieurs,

Je veux d'abord m'associer aux remerciements que mon ami le Président van Lanschot a adressés à Votre Altesse et exprimer à la Famille Régnaute mon très profond respect.

Je veux souligner sans tarder l'accord profond entre les propos si éloquents et fermes de M. le Président Malvestiti et de M. le Président Eugène Schaus sur la nécessité de la coopération européenne et les résolutions de la Fédération mondiale des anciens combattants.

Cette volonté de coopération constamment affirmée dans cette capitale européenne unit dans 48 pays du monde 22 millions d'anciens combattants, hier face à face, se haïssant et s'entretenant, aujourd'hui côte à côte, s'aimant et s'entraïnant dans la grande armée de la Paix.

Le combat qu'ils mènent ensemble est le plus noble et le plus urgent des combats.

Des nuages lourds de foudre planent sur ce pauvre monde.

En Europe, dix-sept ans après l'armistice le traité de Paix avec l'Allemagne n'est pas signé — ni même négocié. De nombreuses causes de conflit irritent les relations internationales.

Autour de chaque source de conflit, veillent et se surveillent face à face, deux Nations immenses, se mesurant d'un regard méfiant, mobilisant chacune autour de soi d'autres Nations et même la Science dans la course aux armements.

Mais, heureusement vigilante, se dresse entre les deux blocs, la grande Fédération des anciens combattants qui, unis par la souffrance et l'espoir, par une commune résolution et par des actes collectifs, apprennent « à tous les hommes libres la confiance, la solidarité, la fraternité internationales » et en donnent chaque jour l'exemple pratique et l'habitude.

Aujourd'hui, réunissant ici les représentants de douze millions d'anciens combattants de quinze pays d'Europe, c'est-à-dire de toute l'Europe combattante démocratique, elle tient une conférence pour examiner les problèmes particuliers qui se posent à ses membres dans ce continent, comme elle l'avait fait

pour les associations d'Asie il y a deux mois et comme elle le fera prochainement pour ses associations d'Afrique.

Il est heureux que l'Europe prenne conscience d'elle-même.

Par sa situation géographique ce continent fut, deux fois, le champ de bataille mondial de la Liberté. C'est sur son sol que s'élèvent les plus grands ossuaires des martyrs et les plus nombreuses croix de leur calvaire.

Par les problèmes qui la préoccupent et les querelles de voisinage qui la secouent, elle peut encore attirer la foudre.

Ainsi engagée par ses responsabilités et son destin, elle doit être un élément de paix en résolvant ses conflits et en prévenant les crises. Elle a le devoir d'unir ses Etats en un bloc solide de libre démocratie.

Déjà les Communautés Européennes, l'Union de l'Europe occidentale, le Conseil de l'Europe, amorcent cette grande Europe solidaire, sans haine et sans frontières, réglant ses difficultés par la raison, l'arbitrage, la justice.

C'est à promouvoir cet esprit dans le monde qu'œuvrent les anciens combattants de la FMAC. C'est dans cet esprit qu'en Europe les anciens combattants italiens et yougoslaves ont uni leurs efforts pour contribuer à la solution du conflit de Trieste, que les anciens combattants grecs, turcs et britanniques en ont fait de même pour Chypre et que, plus récemment, les anciens combattants autrichiens et italiens se sont efforcés de rapprocher les points de vue dans le différend qui oppose leurs deux pays.

Ainsi se maintiendra et s'organisera la Paix. Il ne faut pas croire, en effet que les conflits européens sont des conflits locaux. Une étincelle ici jaillie peut faire éclater la bombe. Et l'on n'ose, sans frémir, y penser.

A Hiroshima et Nagasaki deux bombes atomiques tuèrent 150.000 personnes et en blessèrent cruellement 200.000. Certains savants nous prédisent qu'un jour prochain, la circulation spatiale encerclant notre globe, il suffirait de 20 ou 30 bombes thermo-nucléaires d'une puissance déjà expérimentée pour anéantir presque toutes les nations. Et de cette observation on conclut que cette guerre-suicide ne peut avoir lieu, car, selon l'expression de Victor Hugo, ce serait « l'immense mort de tout ».

Mais alors, reculant devant cette folie des hommes, l'esprit se bute contre cette aberrante stupidité : pour cette guerre qu'il est inconcevable de faire, on gaspille un milliard de nouveaux francs — 200 millions de dollars — par jour !

Pendant ce temps, dans le monde, plus d'un milliard d'êtres humains croupissent dans la misère et meurent de faim. Il y a sur les trottoirs de grandes villes d'Asie, et en couvrant littéralement le sol, des sortes de fantômes couchés; lorsqu'ils se lèvent péniblement sur les pieds pour ramasser des épluchures, ils montrent, comme eût dit La Bruyère, « une face humaine, et en effet, ils sont des hommes ».

Mais, lorsque captivés par des propagandes de haine et à la fois de justice sociale, ces hommes

s'éveilleront au soleil de la conscience humaine, alors leur haine et leur nombre risquent de faire trembler la terre.

En face de cette monstrueuse et inhumaine conséquence, la raison est en déroute et l'esprit se révolte.

Il ne s'agit certes pas d'arrêter les progrès de la science . . . On ne peut ni ne doit enchaîner Prométhée, mais il faut entendre cette parole que lui prête Voltaire :

« Je veux servir la terre et non pas l'opprimer. »

La Fédération mondiale des anciens combattants l'a entendue, c'est à la science elle-même qu'elle fait appel pour rétablir la confiance, permettre le désarmement, assurer le bonheur des hommes.

Elle déclare, en effet, que sans désarmement il ne peut y avoir ni paix ni sécurité durables; que sans contrôle général et simultané il ne peut y avoir de confiance ni de désarmement et elle suggère que pour écarter les obstacles qui s'opposent au contrôle des armes nucléaires, ce contrôle soit défini et assuré par les plus éminentes personnalités de la science, choisies dans les pays dits atomiques avec le concours de leurs principales universités.

C'est avec joie que nous avons appris qu'à la conférence du désarmement à Genève les représentants des Nations neutres avaient émis une idée semblable. Je me permets de suggérer que l'Europe, ses organisations, ses associations d'anciens combattants et d'autres la soumettent à l'ONU et à chaque gouvernement européen afin de faire triompher tout à la fois la cause du désarmement général et simultané et celle d'un contrôle scientifique, impartial et effectif. Alors, ceux qui s'y opposeraient, se dénonceraient eux-mêmes comme fauteurs de guerre et ne résisteraient pas longtemps aux assauts de la conscience universelle. Alors ceux qui surtout en Europe et selon l'expression de mon ami Léon Blum font peser un lourd aléa sur l'organisation rationnelle de la Paix dans la liberté seraient bien contraints d'abattre leurs cartes et, soit de refuser la coopération et la concorde, soit d'accepter le désarmement contrôlé proposé par les démocraties dans un climat de confiance.

Si le rétablissement de la confiance est une des conditions du désarmement, la FMAC s'efforce à y contribuer encore par un effort de progrès social et de solidarité humaine, d'abord en dirigeant la science vers ce progrès, ensuite en pratiquant elle-même, par ses associations, l'entraide aux pays en voie de développement et en suggérant par sa décision d'Oslo, puis de Paris l'année dernière, de substituer à l'aide bilatérale qui tend à créer des zones d'influence pour les blocs opposés, l'aide multilatérale planifiée à long terme avec le concours de tous les Etats, au point de vue technique et financier, sous l'autorité de l'ONU et par une coordination harmonieuse des plans nationaux.

Notre éminent ami, le Professeur André Philipp, qui au nom de la FMAC a déjà entretenu de ce plan le Conseil économique et social de l'ONU, en fera ce soir l'exposé dans le cadre européen en vue d'un débat sur le rôle des associations européennes dans

la mise en œuvre de ce programme de coopération internationale.

Ainsi c'est sur les principes de la Charte de San Francisco et en accord avec l'ONU que se fonde l'action de notre Fédération. C'est en accord et en relation avec les organisations européennes que dans le cadre de l'Europe il faut mener cette action.

Sans doute l'organisation des Nations Unies, comme toute entreprise humaine a-t-elle des défauts et commet-elle des erreurs. Mais ces erreurs ne sont-elles pas celles des gouvernements qui la constituent et qui ne sont pas fidèles à leurs engagements ? Ses défauts ne peuvent-ils être corrigés, particulièrement par l'application des sanctions en cas de violation des décisions d'arbitrage et par la création de cette armée internationale que prévoient ses statuts et dont la Fédération mondiale a esquissé l'organisation, l'an dernier, avec le concours d'éminents chefs militaires des principales nations occidentales.

Sans l'ONU, où se régleraient donc les difficultés, ou s'harmoniseraient les efforts pour la Paix ? Faudrait-il laisser libres les combinaisons secrètes des chancelleries où se noueraient, comme par le passé, les intrigues souveraines au détriment de la justice, de la liberté et de la paix ?

Non ! La paix, par le désarmement général, simultané, contrôlé et par la coopération solidaire des nations ne peut être que le fruit de la fidélité aux signatures données, aux engagements pris à l'égard de ceux à qui, dans les heures sanglantes des combats on jurait de réaliser ce grand rêve millénaire en compensation du sacrifice de leur vie !

L'Europe qui a une longue tradition de civilisation et de culture et dont les penseurs ont tant contribué à son évolution sociale et à l'essor du monde se doit de jouer à l'ONU le rôle déterminant qui peut être le sien pour ramener l'Organisation à la fraîcheur de ses sources et pour lui permettre de faire pleinement face aux tâches qui lui sont assignées par la Charte de San Francisco.

Il appartient également aux anciens combattants aujourd'hui rassemblés de s'organiser de plus en plus puissamment pour imposer leur volonté, en rappelant à chaque gouvernement d'Europe sa signature et ses engagements et en y ajoutant cette maxime de Vauvenargues : „C'est une erreur dans les grands de croire qu'ils peuvent prodiguer sans conséquence leurs paroles et leurs promesses. Les hommes souffrent avec peine qu'on leur ôte ce qu'ils se sont en quelque sorte approprié par l'espérance : on ne les trompe pas longtemps sur leurs intérêts et ils ne haïssent rien tant que d'être trompés.” »

Pour clôturer la séance M. le Président van Lanschot donna lecture d'un message que le Secrétaire Général du Conseil de l'Europe avait adressé à la F.M.A.C. à l'occasion de la conférence européenne tenue à Luxembourg.

Les séances de travail de cette conférence eurent lieu du 1^{er} au 3 juin au Cercle Municipal sous la présidence de M. Albert Stoltz, qui avait été élu comme Président de la conférence.

L'ordre du jour comprenait l'examen de la participation des associations européennes membres de la

Fédération mondiale des anciens combattants, à la coopération internationale dans le domaine économique et social et particulièrement les possibilités d'aide directe et indirecte aux pays en voie de développement; les relations entre la FMAC et les institutions européennes y compris les institutions régionales des Nations Unies; le développement des relations entre les associations membres de l'Europe et la FMAC et entre les associations elles-mêmes. L'un des points importants de la réunion fut l'exposé d'une analyse des programmes économiques et sociaux entrepris par les diverses institutions régionales européennes et une discussion sur les moyens dont ils peuvent être reliés à l'œuvre des associations d'anciens combattants et victimes de guerre. M. Léon-Elie Troclet, ancien ministre du Travail de Belgique et actuel président de la Commission sociale de l'Assemblée parlementaire européenne, présenta l'étude préparée par la FMAC. La Conférence entendit aussi les rapports sur les activités de la FMAC en Europe et leur réalisation, et discuta également des futurs programmes et activités dans différents domaines.

A l'issue de ses travaux, la conférence européenne de la F.M.A.C. a adopté unanimement diverses conclusions, dont notamment les suivantes :

« Ainsi que la F.M.A.C. l'a affirmé à plusieurs reprises, la conférence estime que l'action des associations en faveur des anciens combattants et victimes de guerre doit être poursuivie de façon à ce qu'elle contribue en même temps à l'essor de leurs pays respectifs. La Conférence estime également que cette action doit être coordonnée avec les activités entreprises dans les mêmes domaines par divers organismes nationaux et internationaux.

La Conférence se félicite que les institutions européennes offrent actuellement des possibilités d'action commune avec la F.M.A.C. Elle se félicite également du fait que le bénéfice de cette action ne doit pas se limiter aux anciens combattants des seuls Etats membres de ces institutions, mais serait susceptible de s'étendre à d'autres pays représentés au sein de la F.M.A.C. »

Les délégués ont toutefois abouti à la conclusion que « pour être pleinement en mesure de jouer le

rôle qui leur revient dans la construction de la paix, les anciens combattants d'Europe doivent resserrer les liens qui existent entre leurs associations ».

C'est dans cet esprit que la Conférence a adopté les conclusions d'un des deux groupes de travail en faveur d'une proposition de la délégation française recommandant la création d'une Commission des affaires européennes au sein de la Fédération.

Cette Commission aurait pour rôle de conseiller la F.M.A.C. sur les activités et programmes en Europe de la Fédération mondiale; d'étudier les moyens propres à favoriser et à développer les liaisons des associations membres européennes entre elles, et de conseiller la FMAC sur l'opportunité de réunir une Conférence des affaires européennes et sur l'ordre du jour ainsi que sur la préparation d'une telle conférence.

La Conférence a également adopté, entre autres, les conclusions des groupes de travail portant sur la convocation d'une conférence internationale sur la prothèse : la création d'organismes consultatifs techniques; le développement des programmes d'échanges entre associations membres aux fins de convalescence, de vacances, de traitements thérapeutiques pour invalides de guerre; la réunion de conférences d'experts en matière de réadaptation, de reclassement professionnel, de relogement et de législation sociale.

En outre, la Conférence a fait sienne la conclusion en faveur du principe d'une aide apportée par les associations membres d'Europe aux programmes internationaux de la F.M.A.C. dans le domaine économique et social en faveur des régions sous-développées et a exprimé son accord pour un soutien de la F.M.A.C. à la Cour Européenne des Droits de l'homme.

Avant de se séparer, la Conférence a exprimé ses remerciements aux différents organismes ainsi qu'aux personnalités qui ont apporté leur contribution à ses travaux. Le président W. Ch. J. M. van Lanschot a pris la parole pour rendre hommage aux hôtes luxembourgeois pour leur hospitalité et l'excellente organisation de la Conférence et des diverses manifestations.

La Déclaration Commune du Comité d'Action pour les Etats-Unis d'Europe

Le 26 juin 1962 le Comité d'Action pour les Etats-Unis d'Europe a rendu publique à Luxembourg une déclaration commune qui a été faite le même jour dans les six pays de la Communauté Economique Européenne.

C'est au cours d'une conférence de presse à laquelle les journalistes avaient été convoqués par les membres du Comité d'Action pour les Etats-Unis d'Europe au Grand-Duché, que cette déclaration a

été portée à la connaissance du public luxembourgeois. Rappelons ici qu'au Grand-Duché les partis politiques et syndicats suivants font parti du comité d'action : Parti Chrétien Social, représenté par M. Nicolas Margue, Ancien Ministre, Membre du Conseil d'Etat; Parti Ouvrier Socialiste, représenté par M. Victor Bodson, ancien Ministre, Membre du Conseil d'Etat; Confédération Générale du Travail Luxembourgeoise, représentée par M. Antoine Krier,

Député-Maire de la Ville d'Esch-sur-Alzette; Confédération Luxembourgeoise des Syndicats Chrétiens, représentée par M. Léon Wagner, son Président.

Nous reproduisons ci-après, à titre de documentation, le texte intégral de la déclaration commune du Comité d'Action pour les Etats-Unis d'Europe :

I

Le Comité d'Action pour les Etats-Unis d'Europe, qui comprend la très grande majorité des partis politiques de nos six pays, ainsi que les syndicats libres et les syndicats chrétiens qui représentent dix millions de travailleurs

considère que l'unité économique et politique de l'Europe comprenant l'Angleterre et l'établissement de relations de partenaires d'égal à égal entre l'Europe et les Etats-Unis, permettront seuls de consolider l'Occident et de créer ainsi les conditions d'une paix entre l'Ouest et l'Est.

En dehors de ce cheminement difficile et peut-être lent, mais inéluctable et sûr, le Comité considère qu'il n'y a pour nos pays séparés qu'aventures et maintien de l'esprit de supériorité et de domination qui a failli hier entraîner l'Europe à sa perte et pourrait maintenant y entraîner le monde.

Pour atteindre leur objectif, la création un jour des Etats-Unis d'Europe, qui rend possible les progrès vers la consolidation de l'Occident, nos pays ont avancé pas à pas. Ils ont réglé les problèmes concrets de l'intégration économique : Communauté Européenne du Charbon et de l'Acier, Euratom, Marché Commun. Ils n'ont jamais cherché à tout résoudre à la fois.

Maintenant, de nouveaux pas concrets sont possibles et nécessaires. Il s'agit de l'adhésion de la Grande-Bretagne à la Communauté Européenne et de la conclusion d'un traité pour un commencement d'union politique.

Les partis politiques et les syndicats membres du Comité d'Action pour les Etats-Unis d'Europe considèrent que les négociations

- pour l'entrée de l'Angleterre dans la Communauté Européenne, sur la même base que les Six;
 - pour l'établissement d'un traité permettant un commencement d'union politique;
- doivent être conclues rapidement.

II

Les perspectives qui s'ouvrent aujourd'hui à l'Europe sont rendues possibles par le fait que les pays d'Europe ont accepté de ne plus considérer leurs problèmes économiques comme des problèmes nationaux, mais comme des problèmes communs. Pour les résoudre, ils ont adopté une nouvelle méthode d'action communautaire.

Après une période de tâtonnements, elle est devenue un dialogue permanent entre un organisme européen responsable de proposer des solutions aux problèmes communs et les gouvernements nationaux qui expriment les points de vue nationaux.

Cette méthode est tout à fait nouvelle. Elle ne comporte pas de gouvernement central. Mais elle aboutit à des décisions communautaires au sein du Conseil des Ministres, notamment parce que la proposition de solutions aux difficultés communes par l'organisme européen indépendant permet d'écarter valablement l'obligation d'unanimité. Le Parlement et la Cour de Justice soulignent le caractère communautaire de cet ensemble.

Cette méthode est le véritable « fédérateur » de l'Europe.

L'adhésion de l'Angleterre à la Communauté Européenne sur un pied d'égalité dans les conditions prévues au Traité de Rome renforcera l'unité de l'Europe. Ainsi sera créée une union de 240 millions d'habitants. Cette union permettra à tous ses membres de réaliser un développement économique accru. Les pays du Commonwealth, entre autres, doivent bénéficier de cette expansion.

L'adhésion de l'Angleterre au commencement d'une union politique européenne accroîtra l'influence que pourra exercer l'Europe dans les affaires du monde : influence que ne peuvent posséder ni l'Angleterre ni nos pays séparément.

Membre, l'Angleterre voudra contribuer à l'efficacité d'une Communauté qui permet une telle action de l'Europe et qui sera désormais la sienne aussi bien que la nôtre. L'entrée dans le Marché Commun changera nécessairement le comportement de l'Angleterre comme a été changé celui de chacun de nos six pays.

De même que nous avons dû changer les formes passées des relations économiques nationales pour aboutir à un Marché Commun Européen, de même il faut graduellement changer les formes de relations politiques nationales pour arriver à une vue politique unifiée.

Actuellement, il n'est pas encore possible d'appliquer à la politique étrangère les règles et les institutions qui conviennent aux problèmes matériels de l'économie.

Tout accord pour l'organisation, au commencement, d'une période de coopération nécessaire doit garantir clairement la continuité et l'avenir de l'intégration économique, qui est le fondement de l'union politique. Cette intégration économique ne saurait être mise en question, ni maintenant, ni plus tard.

C'est ainsi que les Chefs d'Etat et de Gouvernement, s'ils discutent ensemble de questions qui sont du domaine des Communautés devront nécessairement agir selon les règles et procédures de ces traités élaborés par les Etats.

Il est nécessaire de préciser maintenant, qu'après cette période de coopération la révision des engagements pris par les Etats doit permettre d'adapter progressivement au domaine politique la méthode qui a déjà conduit l'Europe à s'unifier économiquement.

En même temps que se consolide l'intégration économique de l'Europe et que commence son union politique, la coopération déjà engagée entre les Etats-Unis et les pays d'Europe doit graduellement prendre

la forme d'une relation de partenaires entre l'Europe unie et les Etats-Unis.

Il s'agit d'une relation de partenaires entre l'Amérique et l'Europe unie, entre deux entités distinctes, mais également puissantes, chacune assumant sa part de responsabilités communes envers le monde. Cette relation de partenaires est naturelle et inéluctable parce que les peuples d'Europe et d'Amérique partagent la même civilisation fondée sur la liberté et conduisent leur vie publique selon des principes démocratiques communs.

Dé même que la création de l'Europe est le résultat de progrès concrets faits en commun et pas à pas par les pays d'Europe, de même les nouvelles relations de partenaires entre les Etats-Unis et l'Europe seront le résultat d'efforts concrets et patients portant sur des problèmes communs.

Il est clair que l'Occident affronte des problèmes économiques de plus en plus nombreux que ni l'Amérique seule, ni l'Europe seule ne peuvent résoudre.

Qu'il s'agisse de l'application d'une politique d'expansion économique continue, de la stabilité monétaire de l'Ouest, des problèmes que pose l'agriculture dans une civilisation de plus en plus indu-

strielle, de l'aide aux pays sous-développés, des rapports avec les pays en voie d'industrialisation — tous ces problèmes ne peuvent être résolus que par l'Amérique et l'Europe ensemble, car seulement ensemble, elles ont les ressources nécessaires.

Cette relation de partenaires entre l'Europe et les Etats-Unis ne doit pas être seulement économique. Il est nécessaire qu'elle s'étende rapidement aux domaines militaire et politique. Ils affrontent des risques communs dont le principal résulte du conflit avec l'Est.

Ce conflit entre l'Est et l'Ouest et notamment la question du désarmement, ne peuvent être résolus sans un changement de la vue d'avenir des uns et des autres. Tant que l'Occident donnera l'impression qu'il peut être divisé, l'U.R.S.S. ne sera pas portée à des accords, croyant toujours pouvoir renverser l'équilibre mondial.

Mais quand l'Amérique et l'Europe auront clairement fait comprendre à tous que l'Occident se transforme lui-même et non sous la pression extérieure, qu'il consolide son unité pour longtemps, alors les conditions seront réunies qui rendront possible un règlement pacifique durable entre l'Est et l'Ouest.

L'Aide aux pays en voie de développement

Un problème nouveau pour le Luxembourg

La formation des techniciens européens et indigènes dans le Benelux

Le XVI^e Congrès Economique Benelux avait eu lieu à Arnhem, aux Pays-Bas, les 7 et 8 juin 1962, en présence de nombreuses personnalités des trois pays. Ce congrès, qui avait choisi comme thème général le problème de l'aide aux pays en voie de développement, avait été organisé par le bureau national néerlandais du « Comité de Rapprochement Belgo-Néerlandais-Luxembourgeois ».

Au cours des travaux de ce congrès, M. Paul Putz, Secrétaire de Légation au Ministère des Affaires Etrangères, a prononcé un discours intitulé : « Un problème nouveau pour le Luxembourg : l'Aide aux pays en voie de développement. — La formation des techniciens européens et indigènes dans le Benelux. » Nous reproduisons ci-après, à titre de documentation, le texte de ce discours au cours duquel M. Putz a parlé plus particulièrement de la formation des techniciens européens et des stagiaires et boursiers d'outre-mer dans le Benelux.

« Monsieur le Président,
Mesdames,
Messieurs,

Je crois être le premier Luxembourgeois qui soit appelé à parler, devant un auditoire tel que celui de ce XVI^e Congrès Economique Benelux, d'une question entrant dans le domaine important et hautement spécialisé de l'assistance technique. C'est,

en effet, par un de ces paradoxes, devant lesquels les peuples se trouvent parfois placés, que le Grand-Duché, qui n'a jamais possédé de colonies, a été touché par les problèmes des pays d'outre-mer au moment même, où s'effectue l'évolution que nous avons convenu d'appeler la décolonisation. Avant cette dernière décade, l'outre-mer n'était jamais entré profondément dans la réalité politique du Luxembourg. La situation géographique du pays à l'intérieur du continent européen, sans port et sans flotte marchande maritime, avait empêché des contacts directs avec les régions tropicales et subtropicales. L'étude de ces pays était faite dans un désir d'être informé, sans que la situation en ait imposé la nécessité. Au fond, le Luxembourg ignorait donc, pour n'avoir jamais eu à les résoudre, les problèmes politiques, administratifs et économiques qui se posaient pour les puissances qui gouvernaient les pays d'outre-mer. Bien qu'étant conscient de ce que les peuples d'outre-mer étaient loin d'être arrivés à un degré de développement matériel pareil à celui des pays d'Europe, il acceptait cet état de choses comme un fait et considérait que son manque d'expérience ne le qualifiait pas pour se joindre aux discussions qui avaient lieu sur les moyens d'y porter remède.

Lorsque les jeunes nations issues des colonies ont commencé à être admises à l'Organisation des Nations Unies, les problèmes du développement, connus de-

puis longtemps, y ont été évoqués avec une insistance accrue. C'est alors que le Luxembourg a réalisé pleinement leur gravité et, comme la plupart des autres membres de l'Organisation, il a écouté l'appel à l'aide. Il a commencé à effectuer des versements aux Fonds d'assistance technique des Nations Unies. L'intérêt a augmenté encore avec la création de la Communauté Economique Européenne et du Fonds Européen de Développement. Aujourd'hui, le Luxembourg, comme ses partenaires amis du Benelux, quoique dans une mesure bien plus réduite, contribue sous diverses formes aux efforts qui sont effectués en vue d'un relèvement du niveau matériel et intellectuel des pays d'outre-mer. Les versements aux fonds de développement qui sont effectuées par le Gouvernement luxembourgeois commencent à apparaître dans les postes les plus divers des dépenses de la nation. Ajoutons-y une importante contribution du secteur privé.

Après cette brève introduction sur la naissance de l'intérêt pour les pays en voie de développement au Luxembourg, j'en arrive maintenant au problème de la formation des techniciens européens et indigènes dans le Benelux.

La mise à la disposition d'experts et la formation de cadres autochtones occupe une position-clé dans les programmes d'aide aux pays en voie de développement. Si nous voulons effectivement que les experts ainsi que les moyens financiers et économiques que nous mettons à la disposition de ces pays constituent une aide destinée à rendre plus tolérables à ces peuples les rigueurs d'une période de transition d'un état de développement inférieur vers un état de développement normal — et c'est là le but même de l'assistance —, si nous désirons que nos capitaux n'apportent pas seulement une amélioration à la situation d'une fraction très restreinte, privilégiée, de la population, mais que ces fonds contribuent vraiment à fournir à une population entière le moyen de s'aider un jour elle-même, il nous faudra lui apporter en même temps la possibilité d'une instruction comprenant tous les échelons, depuis l'éradication de l'analphabétisme et l'enseignement des techniques primaires jusqu'aux plus hautes qualifications intellectuelles. D'autre part, la formation du personnel autochtone dans les pays en voie de développement répond à un profond besoin psychologique de ces nations elles-mêmes qui, dans le courant de la grande prise de conscience accompagnant leur accession à l'indépendance, refusent de recevoir l'aumône. Elles aspirent, bien au contraire, à arriver au niveau voulu par leurs propres efforts. Or, ces efforts ne peuvent porter leurs fruits que si l'instruction et la formation les orientent vers le but final d'un relèvement de la culture et du niveau de vie des peuples entiers.

Il résulte de ces observations que la question de la formation intellectuelle des pays en voie de développement présente deux aspects principaux :

1) Ces pays manquant de cadres et de personnel souffrent d'un besoin urgent d'experts pour les assister dans l'organisation administrative et économique de leurs Etats et pour leur enseigner les nombreuses techniques de la vie moderne. Il faut donc

leur envoyer des hommes qualifiés, préparés spécialement pour les tâches qui les attendent dans les pays jeunes, situés pour la plupart en zone tropicale ou subtropicale.

Les pays en voie de développement doivent parvenir le plus rapidement possible à disposer de leurs propres techniciens. Pour atteindre ce but, les pays plus évolués reçoivent chez eux un certain nombre de personnes de ces pays en qualité d'étudiants et de stagiaires boursiers. Ces groupes de personnes sont formés dans les institutions existantes, dans les administrations ainsi que dans des instituts spécialement fondés pour les recevoir.

Dans les deux cas, la formation s'effectue dans nos pays. Cependant, il existe encore une troisième voie, par laquelle nos pays contribuent d'une façon très efficace à la formation de cadres pour les pays en voie de développement : c'est la fondation dans les Etats nouveaux d'instituts universitaires et scientifiques qui répandent sur place une instruction et une formation conformes aux besoins du pays.

Dans le Benelux, les Gouvernements — avant tout belge et néerlandais — prennent une part active et importante dans l'organisation générale des systèmes qui régissent l'envoi d'experts et la réception d'étudiants et de stagiaires. Ils ont créé ou sont sur le point de créer dans ce but des organes spécialisés, dont la forme juridique et les attributions varient selon les pays.

Depuis 1950, la tâche de conseiller le Gouvernement néerlandais dans les questions politiques en rapport avec la participation des Pays-Bas dans l'assistance technique est placée entre les mains de la Commission pour l'Assistance Technique Internationale („Commissie voor Internationale Technische Hulp”) présidée par un représentant du Ministère des Affaires Etrangères et composée de représentants des Ministères, qui coopèrent à la mise en exécution des programmes d'assistance technique et financière aux pays en voie de développement. L'organe exécutif de la Commission est le Bureau pour l'Assistance Technique Internationale („Bureau voor Internationale Technische Hulp”). En dehors de la liaison avec les Ministères et les organes gouvernementaux, les institutions particulières, les Universités, les organisations internationales et les bureaux chargés dans les autres pays de l'Assistance technique, le Bureau pour l'Assistance Technique Internationale exerce des fonctions importantes dans l'exécution des programmes d'experts, d'experts adjoints et de boursiers ainsi que dans la réalisation des projets d'assistance technique et économique des Pays-Bas.

Le Gouvernement belge est en train de procéder à une réorganisation profonde de ses organes qui sont chargés de l'élaboration, de la coordination, et de l'exécution des programmes d'assistance technique. Jusqu'à présent, ces fonctions ont été exercées par le Service de la Coopération Internationale du Ministère des Affaires Etrangères et du Commerce Extérieur subdivisé en trois sections s'occupant des problèmes généraux de l'envoi d'experts et de techniciens ainsi que de la formation de boursiers. A côté

de ce Service aux compétences générales, l'Office Belge du Commerce Extérieur, qui est un établissement d'utilité publique, a eu dans ses attributions l'octroi des bourses de Stage, le Ministère des Affaires Africaines a été compétent pour l'exécution du programme bilatéral d'assistance au Congo, et le Service des Relations Culturelles du Ministère de l'Instruction Publique s'est occupé du programme de bourses d'études.

L'arrêté royal du 15 janvier 1962 porte création de trois nouveaux organes qui constitueront dorénavant la direction supérieure de l'aide et de la coopération belge au développement. Il dispose que la politique générale dans cette matière sera déterminée par le Comité ministériel de la coopération au développement qui sera présidé par le Premier Ministre assisté des Ministres des ressorts intéressés. Le Comité ministériel coordonnera également les activités des divers départements ministériels et préparera les propositions budgétaires relatives à la coopération. Le Conseil de la coopération au développement sera chargé d'une mission consultative. Une troisième institution, créée par l'arrêté royal du 15 janvier, l'Office de Coopération au Développement, sera l'organe exécutif du Gouvernement belge. Il sera placé sous l'autorité immédiate du Ministre qui a l'Assistance technique dans ses attributions. Parmi les charges que l'arrêté royal confère à l'Office de Coopération, figurent notamment „le recrutement, la sélection, la formation et la préparation d'experts et de techniciens belges et leur affectation aux missions à accomplir dans le cadre de la coopération au développement” et „l'invitation, l'accueil et le séjour de ressortissants étrangers venant effectuer des études ou des stages en Belgique”.

Dans les conditions plus restreintes du Grand-Duché, le Gouvernement luxembourgeois n'a pas créé d'organe spécialisé pour l'administration de l'assistance technique aux pays en voie de développement. Il faut dire plutôt qu'il se trouve placé devant une prise de conscience lente, dont le Ministère des Affaires Etrangères a pris l'initiative. Elle est en train de se diffuser dans les autres Ministères et dans l'opinion publique.

Dans les trois pays de Benelux, l'initiative privée intervient, parallèlement, et souvent en coopération pratique avec les organes gouvernementaux, pour une large part dans la formation des experts aussi bien que dans celle des boursiers indigènes. J'y reviendrai, lorsque je passerai en revue les trois aspects qui concourent à la formation des cadres pour les pays d'outre-mer. Mais je voudrais mentionner dès à présent l'activité considérable et fructueuse, déployée aux Pays-Bas par les fondations („Stichtingen”), personnes morales de droit privé, mises sur pied grâce à une action commune des Universités néerlandaises et dont les instituts et les cours s'adressent surtout à des futurs experts et à des étudiants et stagiaires qui trouvent des difficultés à suivre les cours réguliers en langue néerlandaises des Universités.

Voyons à présent les différents aspects de l'assistance technique, relatifs à la formation des cadres.

La formation des experts ne présente pas de diffi-

cultés sérieuses dans le Benelux. Elle est la même à sa base que celle des spécialistes qui se destinent à des carrières dans leur propre pays. Le médecin fait ses études de médecine. L'agro-technicien fréquente l'institut qui lui enseigne la technique agricole. L'ingénieur, l'économiste, le géologue, l'hydrologue, le statisticien, le météorologue, poursuivent tous leurs études normales, car ils peuvent s'attendre à ce que les problèmes de leur discipline qu'ils rencontrent dans les pays d'outre-mer soient les mêmes que ceux qui se posent pour eux dans leurs propres pays et que les différences pouvant se présenter ne soient pas suffisamment grandes pour leur créer des difficultés d'adaptation sérieuses. Dans certaines branches, les Universités et Instituts techniques de Benelux ont de longue tradition des cours destinés à enseigner aux étudiants les connaissances spéciales pour l'exercice de leur profession dans les pays tropicaux. Ainsi, il existe en Belgique des cours de médecine et d'agriculture tropicale. Aux Pays-Bas, certaines facultés enseignent le droit, l'économie, la sociologie et l'agriculture propres aux pays tropicaux.

A la suite d'une suggestion de la Commission Nationale UNESCO Néerlandaise, une expérience nouvelle pour le Benelux a été tentée, cette année-ci, aux Pays-Bas, où l'Institut Royal Tropical à Amsterdam avait organisé sous les auspices et avec la participation active de la Fondation Néerlandaise Universitaire pour la Coopération Internationale (NUFFIC) un cours semestriel dans le but de fournir à des personnes qui ont terminé leurs études universitaires et désirent partir pour les pays en voie de développement et à des personnes qui s'intéressent particulièrement à leurs problèmes, des connaissances fondamentales d'ordre théorique et pratique sur ces pays. Le premier cours, qui vient seulement de prendre fin, a rencontré un tel succès qu'il est envisagé d'en tenir trois dans trois villes différentes, lors de la session prochaine.

Un projet de cours du même genre est en voie de réalisation en Belgique. Le Gouvernement belge se propose de charger l'Office de la Coopération au Développement de l'Organisation de cycles de préparation et d'initiation en Belgique et de l'envoi d'experts belges à des instituts à l'étranger en vue de leur formation.

L'envoi des experts se règle selon les cas. Il en est de même de leur indemnisation. En principe, les experts ne sont envoyés que dans les Etats qui en font la demande soit par l'intermédiaire d'une organisation internationale, soit au Gouvernement d'un pays du Benelux directement. L'indemnisation est à charge de l'organisation internationale telle que les Nations Unies, une des agences spécialisées ou la Communauté Economique Européenne; elle incombe à l'Etat offrant les Services d'expert ou à l'Etat bénéficiaire de l'aide selon le cas, quand ils s'agit de programmes bilatéraux. Dans tous les cas, l'Etat bénéficiaire participe sous quelque forme au financement des experts: paiement des frais de voyage intérieurs, exemption d'impôts et de certains droits, garanties relatives à des problèmes pouvant entraîner leur responsabilité.

Une institution particulière aux Pays-Bas est celle des experts-adjoints. Ce programme, qui fonctionne depuis 1954 et qui a rencontré des échos très favorables dans le monde, consiste à mettre à la disposition d'organismes intéressés comme les Nations Unies et leurs agences spécialisées, de jeunes universitaires qui sont attachés alors à des experts qualifiés qu'ils assistent dans l'exécution de leur tâche. Le nombre de jeunes gens ainsi envoyés annuellement dans les pays d'outre-mer est de 35 en moyenne. Les frais de ce programme sont supportés dans leur totalité par les Pays-Bas.

Le Luxembourg ne possède pas de programme bilatéral, propre à lui, concernant l'envoi d'experts. Cependant, quelques techniciens luxembourgeois sont actifs dans des pays d'Asie et d'Afrique dans le cadre des programmes d'assistance technique des Nations Unies.

Avant de conclure le chapitre des experts, j'aimerais mentionner une action d'ordre privé, entreprise en Haute-Volta par l'„Association des jeunes Paysans et des jeunes Viticulteurs du Luxembourg". Cette action, née dès juillet 1959, s'apparente par son esprit et par sa conception étroitement à l'idée des „Corps de la Paix". Elle comporte l'envoi de jeunes volontaires recrutés parmi les étudiants et les paysans du Luxembourg, dans les régions rurales de la Haute-Volta; où, sans toucher aucune rémunération quelconque, ils enseignent aux populations autochtones les pratiques modernes de l'élevage et de la culture des champs. L'action doit être considérée comme une contribution modeste, mais réaliste, une sorte d'expérience-pilote pour le Luxembourg, afin de donner de l'orientation à ses possibilités. Les frais en sont supportés entièrement par des dons de la population luxembourgeoise.

Les pays du Benelux insistent beaucoup sur la formation de stagiaires et d'étudiants en provenance des pays en voie de développement. Cette manière d'assister les pays d'outre-mer correspond à la fois le mieux à nos possibilités matérielles et au tempérament des peuples du Benelux, à leur esprit ouvert, à leur désir de communiquer leurs connaissances à d'autres peuples et de poser ainsi le fondement d'une coopération future durable. En effet, ce sont les stagiaires qui occuperont un jour les postes politiques, administratifs, économiques et culturels responsables dans ces pays.

La Belgique, les Pays-Bas et le Luxembourg reçoivent donc dans leurs administrations des stagiaires, pour la plupart des personnes qui ont déjà obtenu une formation préalable. Ils s'y instruisent, guidés par des fonctionnaires du service en question, pendant une période de trois mois à un an en observant le travail pratique tel qu'il s'effectue dans nos administrations.

Le secteur privé participe également au programme. Nos sociétés industrielles permettent à des stagiaires d'outre-mer de faire un volontariat dans leurs usines et manufactures. Est-il nécessaire de dire qu'au Luxembourg, c'est l'industrie sidérurgique qui reçoit la plupart des stagiaires? L'„Association des jeunes paysans et des jeunes viticulteurs du Luxem-

bourg", déjà mentionnée, complète son programme en Haute-Volta par la réception de jeunes gens d'Afrique dans des familles de cultivateurs luxembourgeois, aux frais de ces dernières.

En général, les frais de stage sont supportés par les organisations internationales ou par les Etats qui envoient les stagiaires. Dans certains cas, les pays du Benelux qui les reçoivent assument tout ou partie des frais.

En dehors des stages pratiques, le Benelux s'efforce de contribuer à former la main d'œuvre scientifique dans les pays tropicaux et subtropicaux en offrant à un certain nombre de jeunes gens d'outre-mer des bourses d'études qui leur permettent d'assister aux cours de leurs universités et dans des instituts créés spécialement à leur intention. Ils acceptent également des boursiers recommandés par des organisations internationales et par les pays intéressés.

En Belgique, les boursiers trouvent dans les universités et dans les instituts les possibilités de suivre avec leurs camarades européens des cours qui conviennent aux besoins de leurs pays et à leur inclination personnelle. Ils les terminent par les examens et diplômes de fin d'études ordinaires. Il n'est pas possible d'énumérer complètement les instituts belges traitant dans leurs programmes d'études des sujets relatifs aux pays d'outre-mer. Mentionnons pourtant

- le Cercle interfacultaire d'étude des pays en croissance (CEPEC), relevant de l'Université de Liège;

- l'Institut d'étude des pays en développement et l'Institut africaniste, relevant de l'Université de Louvain;

- la Section III de l'Institut du Travail, relevant de l'Université libre de Bruxelles;

- l'Institut universitaire des territoires d'outre-mer à Anvers, dirigé par l'Etat belge;

- l'Institut de médecine tropicale Prince Léopold à Anvers subventionné par l'Etat.

Aux Pays-Bas, un effort de grande envergure a dû être effectué du fait que l'usage exclusif de la langue néerlandaise dans les universités posait des limites au nombre des étudiants d'outre-mer. Il a abouti dans la création, par les universités elles-mêmes, de la „Fondation des universités néerlandaises pour la coopération internationale" ou NUF-FIC, dont le siège se trouve à La Haye. La Fondation comprend un centre de documentation et d'information, l'Institut Supérieur d'Etudes Sociales, l'Ecole des Hautes Etudes Techniques à Delft avec ses cours d'hydrotechnique et de technique sanitaire, et elle organise des cycles de cours sur divers sujets, intéressant les étudiants d'outre-mer. Parmi les autres instituts néerlandais d'importance pour la coopération internationale, je cite

- le Centre international d'Aérophotogrammétrie à Delft;

- le Centre agronomique international de Wageningen;

- le Centre pour la construction à Rotterdam;

l'Institut international „Philips” pour les études techniques à Eindhoven;

l'Institut de Médecine Tropicale à Leyde et à Rotterdam.

En principe, les cours sont donnés en anglais, dans certains cas en français.

J'arrive au troisième aspect mentionné en ce qui concerne l'assistance à l'évolution intellectuelle des pays en voie de développement : la fondation, par les Universités du Benelux, d'instituts dans les pays d'outre-mer.

Deux expériences réussies dans ce domaine sont la fondation du Lovanium à Léopoldville, en 1954, et celle de l'Université officielle d'Elisabethville, en 1955. Aujourd'hui, ces universités forment deux grands centres de vie culturelle en Afrique Centrale. La création du Lovanium est due à une initiative de l'Université de Louvain. Il compte six facultés et trois instituts.

A l'heure actuelle, l'Université Libre de Bruxelles élabore un projet du même genre.

Aux Pays-Bas, deux projets sont en cours de réalisation sous les auspices de la NUFFIC. Le premier concerne la fondation d'une Université polytechnique à Nsukka au Nigéria par les experts de l'Ecole des Hautes Etudes Techniques de Delft et de la Nouvelle Université Technique d'Eindhoven. Pendant ce même temps, l'Université d'Utrecht est en train de réaliser la création d'une faculté de science vétérinaire à l'Université du Nigéria du Nord, à Zaria. Les deux instituts sont dirigés par des professeurs néerlandais en attendant de les faire passer entre les mains d'un personnel qui sera formé dans les nouveaux instituts.

Comme, aux grands siècles de la formation intellectuelle de l'Europe, les écoles et universités ont rayonné et ont semé partout de nouvelles institutions, les Universités du Benelux, aujourd'hui solidement établies sur leurs traditions et expériences, contribuent ainsi par leurs fonds et par leurs hommes à fonder des facultés dans les pays d'outre-mer pour qu'y soient instruits ceux qui formeront l'ave-

nir de leurs jeunes Etats. Le cadre de l'aide aux pays en voie de développement, à l'origine purement économique et technologique, est en train de dépasser ses premières conceptions pour embrasser tous les domaines de l'esprit et de la science moderne. L'introduction de la notion de l'aide aux pays en voie de développement et l'attrait qu'elle exerce partout ont orienté la science européenne vers de nouveaux domaines. L'étude des nouveaux pays prend une tournure et un essor inconnus jusqu'à présent. Ainsi, pour la première fois, des efforts systématiques sont faits afin de réunir les éléments des civilisations anciennes de l'Afrique noire pour en écrire l'histoire. Dans Benelux aussi, le nombre des publications et des études non seulement sur le phénomène du sous-développement et de l'aide, mais sur les pays d'outre-mer en général croît d'année en année. Comme à nos écoles et universités du moyen-âge, il naîtra de ce rayonnement spirituel et matériel un humanisme nouveau qui sera le fondement des relations politiques, économiques et culturelles futures du monde évolué, de l'Europe, de Benelux avec les pays d'outre-mer, un humanisme qui sera la vraie raison d'être et la justification profonde de l'aide aux pays en voie de développement.

Au cours de cet exposé, j'ai donné un aperçu de l'œuvre de Benelux en matière de formation de techniciens et de stagiaires en séparant, pour plus de clarté, l'action entreprise dans chacun des trois pays. Je dois relever cependant que la Belgique, les Pays-Bas et le Luxembourg exercent leur action en consultation étroite entre eux et dans un esprit conscient de leurs destinées communes. Si les méthodes de la formation des cadres pour les peuples d'outre-mer ne sont pas toujours les mêmes dans le détail, les programmes se rapprochent dans leur ensemble et le but en est commun à tous les trois : fonder sur l'assistance technique et la formation de stagiaires une base nouvelle pour les relations avec les peuples d'outre-mer, les assister en amis en attendant le jour où nos pays vivront dans une ambiance nouvelle et dans des conditions de vie matérielle et intellectuelle de même niveau. »

La mise en marche de deux nouvelles industries à Wiltz

Les efforts entrepris ces dernières années en vue d'attirer des capitaux et des établissements industriels étrangers au Grand-Duché ont été couronnés de succès. Dans un récent discours prononcé à l'occasion de l'ouverture de la Foire Internationale de Luxembourg, M. Paul Elvinger, Ministre des Affaires Economiques, avait fait une courte énumération des diverses nouvelles industries qui sont actuellement installées dans le pays.

A Clervaux par exemple on assiste en ce moment aux travaux de terrassement et d'infrastructures pour l'établissement de la « Cleveland Crane » comportant un investissement de 80 millions de francs. A Diekirch la construction du premier hall de fabri-

cation de la Commercial Hydraulics de Youngtown (Ohio) touche à sa fin et une extension du projet initial a déjà été décidée.

A Ettelbruck la Société Heintz van Landewyck vient d'entamer les travaux de nivellement du terrain pour y construire une nouvelle fabrique de tabacs, et la firme anglaise « No Nail Boxes » confectionne depuis le début de cette année des emballages spéciaux.

A Steinsel la « Bay State Corporation » de Westboro-Massachusetts construit avec un investissement de plus de 60 millions de francs une nouvelle fabrique de produits abrasifs.

La Société Goodyear exécute depuis quelque temps d'importants travaux d'agrandissement de son usine à Colmar-Berg, dont le coût s'élèvera à 335 millions de francs.

Enfin depuis quelques mois, une des plus importantes sociétés chimiques du monde a établi des contacts avec le Gouvernement en vue de la construction d'une usine dans le Grand-Duché.

A Wiltz le 16 juin 1962, dans les bâtiments entièrement transformés de l'ancienne tannerie de Wiltz, la société Eurofloor et la Société Peausserie Ardennaise, qui ont déjà commencé leurs nouvelles fabrications de produits en matière plastique et de peaux de chamois, inaugurèrent leurs nouvelles installations en présence de S.A.R. Monseigneur le Prince Charles, de plusieurs membres du Corps Diplomatique, de Monsieur Pierre Werner, Ministre d'Etat, Président du Gouvernement, M. Paul Elvinger, Ministre des Affaires Economiques, M. Robert Schaffner, Ministre des Travaux Publics, Mgr Hemes, représentant Mgr l'Evêque de Luxembourg, de plusieurs députés, des chefs des Administrations de l'Etat, des représentants de la Municipalité de Wiltz, de nombreuses personnalités de la vie économique du pays ainsi que des membres de la direction des deux nouvelles industries.

Après la visite des deux nouvelles industries par S.A.R. Monseigneur le Prince Charles et les invités d'honneur, une séance académique réunissait les personnalités à l'intérieur de l'Usine Eurofloor, dans un hall richement décoré.

Des allocutions furent prononcées par M. Jean Hellinckx, Administrateur d'Eurofloor et Président de la Peausserie Ardennaise, et par M. Jacques Lannoye, Administrateur-délégué d'Eurofloor. Ensuite M. Paul Elvinger, Ministre des Affaires Economiques, prit la parole pour exposer ce qui suit :

« L'expérience de la réindustrialisation de Wiltz — désormais classique —, fait ressortir, en effet, plus que tout autre, les aspects multiflores de cette politique, car nous y voyons apparaître les problèmes d'assainissement et d'adaptation aussi bien que ceux qui se rapportent à l'expansion régionale, au renforcement de la structure industrielle et à l'accroissement économique en général, dans le cadre de l'Europe du Marché Commun.

Nous savons que l'opération de conversion est issue de la disparition de la tannerie, qui longtemps figurait parmi les plus importantes industries du pays. Le progrès technique ayant trouvé des matières de substitution au tannin naturel des chênes à écorce, le facteur décisif qui jadis avait fait de l'Oesling la localisation idéale des tanneries, perdit progressivement sa raison d'être de sorte que cette industrie fut plongée peu à peu dans une crise sans fin. Mais c'est également à ce même progrès technique qui enrichit sans cesse les marchés de produits nouveaux, qui améliore continuellement les moyens de transport que nous devons en grande partie d'avoir résolu en un temps relativement court le problème de Wiltz. Il s'agit bien d'une opération de conversion qui vient d'être réalisée, car la plus grande partie du personnel, les bâtiments et une

partie de l'équipement de la tannerie dissoute ont pu être repris par les deux nouveaux établissements.

Parmi les difficultés qu'il fallait aplanir, celle du réemploi de la main-d'œuvre s'avérait à la fois comme la plus importante et la plus délicate. C'est sur ce point que l'opération de Wiltz impliquait des questions d'ordre régional d'une espèce assez particulière pour le Grand-Duché. Après la fermeture de sa dernière tannerie, Wiltz se vit brusquement en présence d'un nombre considérable de chômeurs de qualification industrielle. Leur départ pour le sud ou le centre du pays aurait signifié pour Wiltz et ses environs une perte de forces vives irréparable. De plus, ce délaissement aurait entraîné, comme dans les autres régions rurales éprouvant les effets de l'exode, la dévalorisation des biens et des activités subsistantes.

Je n'ai pas oublié cette journée d'octobre 1960 où je reçus la première visite de cette personnalité dynamique qu'est M. Jacques Lannoye et de MM. Paul Dekerk et Jean Hellinckx avec leurs collaborateurs avisés. De ces premiers contacts noués avec M. le Ministre d'Etat, Ministre des Finances, et le Ministère des Affaires Economiques naquit la solution que nous avons aujourd'hui devant les yeux.

Malgré les entraves et les difficultés qui semblaient s'accumuler devant nos efforts, en dépit de certaines oppositions, nous pouvons constater aujourd'hui que le problème de Wiltz est résolu — les roues tournent à nouveau et même plus vite que dans le passé —, le spectre du chômage est banni, la confiance est revenue.

La politique du Gouvernement consiste dans l'atténuation du caractère disproportionné de notre structure économique par le renforcement de l'industrie petite et moyenne, et par la diversification de la production nationale.

Il me semble qu'avec l'implantation dans cette cité ardennaise des établissements Eurofloor et Peausseries Ardennaises nous nous sommes rapprochés davantage du but posé.

Notre potentiel économique vient, en effet, d'être renforcé par des investissements de l'ordre de 250 Mio de francs. J'ajoute que des aménagements ont été opérés, afin de permettre dans les deux cas les extensions ultérieures. On estime pouvoir pousser les investissements dans un stade final jusqu'au double des investissements actuels. L'amélioration de la structure industrielle ainsi réalisée ou prévue apparaît à sa juste valeur et avec tout son poids lorsqu'on tient compte du fait qu'Eurofloor et Peausseries Ardennaises font partie de groupes importants à rayonnement international, dont les expériences dans les domaines de la production, de l'organisation et du commerce ne sont plus à démontrer.

Outre la consolidation de notre appareil de production, les nouvelles unités ajouteront à l'économie nationale la fabrication de produits bénéficiant d'une demande intense. C'est ainsi qu'Eurofloor se spécialisera dans la fabrication de matières destinées à revêtir les planchers et les parois, tandis que les Peausseries Ardennaises ont pour objet la production de peaux de chamois et, dans une phase subséquente, de cuirs spéciaux d'habillement et d'articles indu-

striels en cuir. J'ai indiqué ces détails pour souligner d'un côté la faculté de développement que possèdent les deux entreprises et les besoins en capitaux et en main-d'œuvre que cette faculté comporte, et d'un autre côté, l'orientation de ces industries vers le grand marché. En ce qui concerne plus spécialement cette orientation, il convient de préciser que les établissements créés à Wiltz voient leur vocation en l'état actuel des choses dans le marché des Six. La dépendance extrême de notre pays des marchés d'approvisionnement et d'écoulement est bien connue, et le Luxembourg se trouve de ce fait vivement intéressé aux exportations. Or, quiconque veut exporter est conduit à penser en termes de compétitivité et à s'approprier à affronter les conditions dictées par la concurrence. Nous sommes donc profondément satisfait d'accueillir parmi nous des industries comme Eurofloor et Peausseries Ardennaises qui reposent sur des fondements solides et difficiles à ébranler. Cependant, nous avons à nous rendre compte de certains inconvénients et défauts propres à notre économie, qui jouent un rôle assez considérable par rapport à notre position concurrentielle. Qu'il me soit permis d'évoquer seulement les difficultés les plus préoccupantes et que nous aurons à situer dans les domaines de la main-d'œuvre, des transports, de l'énergie, de la fiscalité.

Il est bien certain qu'en introduisant ces mesures de relance économique, le Gouvernement luxembourgeois entend mitiger pour autant que possible les déficiences structurelles de l'économie nationale. Toutefois, il est aussi certain que même à supposer que ces mesures se réalisent en pleine efficacité, elles demeureront œuvre partielle aussi longtemps que nous ne serons pas parvenus à instituer une politique économique coordonnée. La loi-cadre à elle seule ne réussira pas à éliminer les effets du sur-emploi, les longs et coûteux transports, les conditions d'exploitation agricole défavorables. Les solutions à ces problèmes doivent converger vers un même but primordial : celui de notre accroissement harmonieux. En d'autres termes, lorsque nous aurons à rechercher la solution d'un problème déterminé, nous devons tenir compte des nécessités de notre économie considérée comme une entité.

Cette façon de voir les choses a pris une forme très nette lors de l'examen de la loi de relance éco-

nomique. C'est à ce moment que fut posée pour la première fois dans notre pays la question de la planification qui d'ailleurs a fait l'objet d'études et d'expériences chez nos grands voisins.

Je ne crois pas renier mes convictions en admettant le principe d'une planification bien comprise, comme moyen d'harmonisation des actions gouvernementales dans le but de donner à celles-ci une efficacité plus grande. Que nous le voulions ou non, l'Etat est aujourd'hui conduit à intervenir fréquemment dans l'économie privée. De plus, les problèmes qui se posent à cette dernière sont très souvent les mêmes que ceux que rencontre le secteur public. Dès lors, la détermination de ces problèmes et la fixation des moyens pour les attaquer dans un programme d'action commun, librement accepté et exécuté par tous les agents du secteur public et du secteur privé, me semble être un but nécessaire. Mais ici, comme sur tant d'autres terrains, il convient de nous résigner aux particularités de notre économie et surtout de ne pas voir trop grand. A mon sens, nous aurions beaucoup réalisé si à un premier stade nous parvenions à établir des états prévisionnels même rudimentaires et à fixer sur cette base un nombre restreint d'objectifs généraux à moyen et à long terme vers lesquels tendraient ensuite nos efforts.

Il va sans dire, je le répète, qu'une programmation même grossière présuppose la collaboration de tous, hommes d'affaires, travailleurs, administrations, gouvernement. J'ai déjà eu l'occasion de déclarer et d'insister que c'est dans cette collaboration que nous nous proposons de construire. C'est à son prix que nous aurons des chances de vaincre les obstacles qui se dressent sur la voie de notre expansion. C'est elle encore qui pourra mettre en mesure de nous assurer dans ce vaste espace que nous offre le Marché Commun une position qui nous permettra de vivre et de nous développer.

La séance académique fut clôturée par un discours improvisé prononcé par M. Pierre Werner, Ministre d'Etat, Président du Gouvernement.

Une réception fut ensuite offerte en l'honneur des nombreuses personnalités par le Président et les Membres du Conseil d'Administration de la S. A. Peausserie Ardennaise.

L'Economie Luxembourgeoise en 1961

Le Service d'Etudes et de Documentation Economique du Ministère des Affaires Economiques vient de publier, dans la série de ses Cahiers Economiques, une étude sur la situation de l'économie luxembourgeoise en 1961.

Nous reproduisons ci-après un résumé des passages essentiels de cette étude à titre de documentation.

En ce qui concerne la production d'acier, le rapport fait ressortir que celle-ci s'est relevée de 0,7%

en passant de 4.083.688 tonnes en 1960 à 4.112.783 tonnes en 1961.

Quant au mouvement des commandes qui a été très favorable jusqu'au deuxième trimestre de 1961, mais qui ne représentait plus que 78%, à la fin de décembre 1961, du niveau record de mai 1961, il est à noter que la proportion des commandes émanant des pays de la C.E.C.A. s'est développée de 54,2% en 1959, à 61,3% en 1960 et à 62,8% en

1961. En ce qui concerne l'industrie sidérurgique luxembourgeoise l'institution de la C.E.C.A. supplée en quelque sorte à l'absence d'un marché intérieur proprement dit.

Les exportations d'acier luxembourgeois se sont accélérées en 1961 par rapport à 1960, mais leur taux d'accroissement s'est établi à 1,5% contre 10% l'année précédente. Elles ont été absorbées par les pays de la Communauté et par les pays tiers à raison de respectivement 65,48% et 34,52%. Nous faisons suivre un tableau résumant l'évolution de ces pourcentages pour la période située entre 1956 et 1961. Rappelons qu'en 1952 les parts s'établissaient à 50,25% pour la Communauté et à 49,75% pour les pays tiers.

Années	Communauté	Pays tiers
	en % des expéditions totales	
1956	57,93	42,07
1957	60,43	39,57
1958	58,55	41,45
1959	62,20	37,80
1960	67,27	32,73
1961	65,48	34,52

Les effectifs ouvriers occupés par nos trois sociétés sidérurgiques se sont accrus de 0,83% d'une année à l'autre et cela en dépit de la réalisation progressive d'un important programme de modernisation et de rationalisation.

Les mines de fer

L'extraction de minerai de fer s'est élevée en 1961 à 7.457.941 tonnes contre 6.977.304 tonnes en 1960.

La production de minette indigène, dont la teneur en fer varie entre 24% et 33%, a présenté en 1961 la décomposition suivante: 49% de minerai calcaireux, 46% de minerai siliceux et 5% de calcaires ferrugineux.

Le nombre des ouvriers s'est replié de 16% en passant de 2423 pour 1957 à 2107 en 1960 et 2036 en 1961. Le rendement par ouvrier s'est amélioré de 13% entre 1957 et 1961 par suite d'un déplacement progressif de l'activité vers les ciels ouverts, ce qui permet de comprimer les prix de revient par la mécanisation presque totale.

Le montant total des exportations de minerai de fer luxembourgeois s'est établi en 1961 à 1.150.626 tonnes contre 1.201.573 tonnes en 1960, soit une diminution de 4,2%. Il est intéressant de relever que d'une année à l'autre la part absorbée par la Belgique s'est rétrécie de 89% à 83,5%, cependant que les expéditions destinées à la France se sont accrues de 11% à 16,5%. Ces exportations ne donnent pratiquement pas lieu à des transactions commerciales, étant donné que le minerai provient de concessions belges et françaises.

Les importations de minerai de fer ont également diminué de 3,8% en passant de 6.926.380 tonnes

en 1960 à 6.665.302 tonnes en 1961. Le minerai d'importation est d'origine française pour plus de 99% et provient d'exploitations luxembourgeoises situées en Lorraine ou de mines appartenant à des sociétés françaises à forte participation luxembourgeoise. Le minerai d'appoint suédois atteint à peine 1% du montant global des importations, mais se signale par une très forte teneur en fer.

Depuis 1959, la sidérurgie luxembourgeoise tend à augmenter la consommation de minerai de fer indigène au détriment du minerai d'importation qui n'est plus utilisé que dans la proportion de 51,1% en 1961 contre 53,9% en 1959.

L'énergie électrique

La production d'énergie électrique a augmenté de 4,6% en 1961 en passant à 1,5 milliards de kWh. Le débit des centrales thermiques s'étant accru de 0,5% seulement, l'extension de la production découle en majeure partie d'une mise en valeur progressive des ressources hydrauliques du pays. Au cours de ces trois dernières années, la part des centrales thermiques dans la production d'énergie électrique du pays s'est en effet rétrécie de 99,8% en 1959 à 96,2% en 1961 par suite notamment de la mise en service des usines hydro-électriques d'Esch-sur-Sûre et de Rosport.

En ce qui concerne nos échanges d'énergie électrique avec l'étranger, il y a lieu de relever que l'excédent de nos exportations sur nos importations s'est développé de 10 millions à 28 millions de kilowatt-heures en 1961. Ces échanges se limitant généralement à des fournitures de courant de pointe, il est à prévoir que cet excédent augmentera quand fonctionnera la centrale de pompage de Vianden-sur-Our qui a pour objet de transformer en courant de pointe l'énergie d'heures creuses provenant des centrales thermiques du bassin d'Aix-la-Chapelle. On précisera d'autre part qu'en 1961 les importations de courant ont été d'origine française jusqu'à concurrence de 51,3%, le supplément étant importé de Belgique. Quant aux exportations, elles ont été absorbées à raison de 66,8% par la Belgique et de 33,2% par la France.

Les Industries moyennes

Sur le plan des industries moyennes, la situation a été, en général, meilleure en 1961 qu'en 1960. Sur 10 secteurs étudiés, 5 ont pu développer leur activité, 3 sont restés stationnaires et 2 ont enregistré un déclin, alors qu'en 1960, parmi ces mêmes branches, 3 étaient en augmentation, 4 avaient stagné et les 3 autres avaient été enregistrées en perte de vitesse.

Le tableau suivant donne un aperçu schématique de l'évolution de l'indice de production dans les différentes branches de l'industrie moyenne en 1961 par rapport à 1960.

*Evolution de l'indice de production
dans les différents secteurs de l'industrie moyenne*

Branches	Avance	Recul
Denrées alimentaires	+ 5 %	
Boissons et tabac	+10 %	
Industrie textile		-6%
Chaussures et articles d'habillement	+12 %	
Industrie du bois		-5%
Meubles et ameublement		
Impression et édition		
Industries chimiques et parachimiques	+ 4 %	
Produits minéraux non métalliques	+10 %	
Transformations des métaux		

L'industrie du cuir à Wiltz, qui avait périclité pendant un certain nombre d'années, est entrée en liquidation vers la fin de 1960. Il s'est alors posé un grave problème de reconversion qui, grâce à l'aide gouvernementale, vient de trouver une solution avec l'implantation de quatre entreprises étrangères à Wiltz. Il s'agit des sociétés Eurofloor, Circuit-Foil, Peausserie Ardennaise et Manuwil qui sont en voie d'installation et dont l'objet est la fabrication de produits de recouvrement pour les planchers et les murs, de circuits électriques imprimés, de peaux de chamois et de sacs d'emballage spéciaux en jute, en matière plastique et en papier. Il est prévu d'engager, à un premier stade, 400 à 450 personnes et d'investir quelque 300 millions de francs. Un effort dans le même sens a été également entrepris dans d'autres régions du pays et c'est ainsi que se sont établies à Bettembourg et à Redange (Attert) deux sociétés étrangères : La Para-Press et l'Usares, spécialisées respectivement dans les constructions métalliques et dans le matériel de signalisation routière.

La Bay State Abrasive a choisi Steinsel comme emplacement de sa future usine de produits abrasifs qui occupera au début une cinquantaine de personnes et supposera des investissements de l'ordre de 50 millions de francs.

Deux autres sociétés étrangères, à savoir la Commercial Shearing and Stamping Company et Frigolit-Luxembourg dont les programmes de production comprendront la fabrication de pompes pour hautes pressions et celle de mousses synthétiques pour corps d'emballage et produits de revêtement isolants, viendront, dans le courant de 1962, renforcer l'infrastructure industrielle de la région de Diekirch. Ces deux entreprises pourront occuper progressivement jusqu'à 300 personnes et leurs investissements pourront atteindre 60 à 70 millions de francs.

Emploi et salaires

Au point de vue de l'emploi, l'année 1961 a été caractérisée par une nouvelle augmentation des effectifs ouvriers qui, dans le secteur industriel, sont passés de 45.282 en 1960 à 45.819 en 1961. Ces

effectifs se répartissent à raison de respectivement 48 %, 5 % et 47 % entre l'industrie sidérurgique, les exploitations minières et les autres industries.

Les réserves de main-d'œuvres indigène étant épuisées ou difficilement mobilisables, il a fallu faire davantage appel à la main-d'œuvre étrangère, dont les effectifs se sont accrus de 4,5 % en 1961 contre 3,8 % en 1960, cependant que l'importance des effectifs nationaux n'a guère varié d'une année à l'autre.

Le pourcentage des étrangers absorbé par l'industrie sidérurgique et minière est en voie de repli ininterrompu : Il a glissé de 31 % en 1956 à 29 % en 1959, à 28 % en 1960 et finalement à 27 % en 1961. Cette évolution s'explique par le fait que les conditions de travail relativement meilleures dans la grosse industrie attire la main-d'œuvre qualifiée indigène et qu'à qualifications professionnelles égales, la préférence est généralement accordée à l'élément autochtone.

La main-d'œuvre d'appoint étrangère est d'origine italienne, belge, allemande et française respectivement pour 56 %, 17 %, 14 % et 5 %. Signalons en outre que le pourcentage des travailleurs italiens a progressé de 3 % entre 1960 et 1961, tandis que la part relative des ouvriers allemands a glissé de 2 % probablement sous l'influence de la réévaluation de la devise allemande intervenue en 1961 et des substantielles augmentations de salaires accordées dans l'industrie allemande.

Les recettes fiscales

Le total général des impôts de l'Etat (sans distinction d'exercice) s'est relevé de 3,5 % en 1961 par rapport à 1960, après une augmentation de 20 % entre 1959 et 1960.

L'impôt sur le revenu des collectivités qui, selon la conjoncture, y est entré au cours des dernières années dans des proportions variant de 16 % à 28 %, et qui est alimenté à son tour, jusqu'à concurrence de 70 % à 80 %, par nos trois sociétés sidérurgiques, a vu son rendement diminuer de 9 % entre 1960 et 1961 par suite notamment de l'accalmie qui avait caractérisé le marché sidérurgique en 1961.

L'impôt sur les traitements et salaires qui est retenu à la source et qui a contribué en 1961 jusqu'à concurrence de 16 % au total général des impôts de l'Etat, a progressé de 15 % sous l'effet notamment des augmentations des rémunérations salariales intervenues en 1961, et du relèvement substantiel des gratifications payées sur la base des résultats financiers obtenus par l'industrie et le commerce en 1960.

La régression de l'impôt sur le revenu des capitaux (+ 34 %) qui, lui aussi, fait l'objet d'une retenue à la source, s'explique de la même façon.

Quant aux impôts sur la fortune et la dépense, leur rendement a augmenté respectivement de 22 % et 3 %, cependant que le produit des impôts extraordinaires n'a même pas atteint 1 million contre 3 millions en 1960.

Les finances publiques

L'évolution budgétaire récente peut se résumer comme suit :

Exercices	Budget ordinaire			Budget extraordinaire			Budget consolidé		
	Recettes	Dépenses	boni/mali	Recettes	Dépenses	boni/mali	Recettes	Dépenses	boni/mali
en millions de francs									
1956	4 592	3 757	+ 835	181	878	— 697	4 773	4 635	+ 138
1957	5 073	4 388	+ 685	425	790	— 365	5 498	5 178	+ 320
1958	4 887	4 734	+ 153	385	827	— 442	5 272	5 561	— 289
1959	4 890	4 876	+ 14	656	1 013	— 357	5 546	5 889	— 343
1960 ¹	5 577	4 955	+ 622	625	775	— 150	6 202	5 730	+ 472

¹ Compte général provisoire.

Contrastant de façon heureuse avec les exercices de 1958 et 1959 qui se sont soldés par des déficits de respectivement 289 et 343 millions de francs, l'exercice 1960 a accusé un excédent de recettes de 472 millions de francs. Compte tenu du déficit de 221 millions accumulé depuis 1944, la situation budgétaire présente donc à la clôture de l'exercice 1960 un boni de 251 millions de francs.

La confrontation des recettes et dépenses afférentes aux douze premiers mois des exercices budgétaires 1960 et 1961 permet certaines conclusions provisoires quant à l'évolution probable des finances publiques en 1961 par rapport à 1960. A la fin de 1961, le budget consolidé (somme de l'ordinaire et de l'extraordinaire) a présenté un excédent de recettes de 777 millions de francs contre seulement 712 millions à fin décembre 1960 : Le budget ordinaire a accusé un boni de 1098 millions (741 millions à fin 1960), tandis que le budget extraordinaire s'est soldé par un déficit de 321 millions (29 millions à fin 1960). Il importe toutefois de signaler que ce déficit de 321 millions n'existe qu'en apparence. En effet, il se serait mué un excédent de recettes de 179 millions si l'émission de l'emprunt de 500 millions prévu au budget de 1961 avait eu lieu, comme les années précédentes, au cours des douze premiers mois de l'exercice considéré.

Quant à la dette publique, y compris les bons spéciaux, elle s'est repliée de 8626 millions à fin dé-

cembre 1960 à 8149 millions à fin décembre 1961, soit de 5,5%, alors qu'entre 1959 et 1960 on avait enregistré une augmentation de 7,8+. La dette consolidée intérieure à son tour a diminué de 1,7% en passant de 4815 millions à 4735 millions, alors qu'elle avait augmenté sans interruption depuis 1949. La raison de ce repli est d'ordre technique et s'attribue, comme nous venons de l'expliquer, au fait que l'émission de l'emprunt de 500 millions n'a pas été effectuée avant le 31 décembre 1961.

Les dépôts en banque et en comptes chèques postaux

L'ensemble des liquidités auprès des chèques postaux et des banques s'est accru de 3,2 milliards de francs entre fin 1960 et fin 1961 en passant de 17,9 à 21,1 milliards. Les dépôts à vue, les dépôts d'épargne et les dépôts à terme y entrent respectivement jusqu'à concurrence de 36%, 35% et 24%, les autres 5% représentant les dépôts en comptes chèques postaux. Le taux de progression de ces derniers s'est développé de 6% en 1960 à 11% en 1961. A leur tour, les dépôts d'épargne se sont accrus de 10% contre 6% l'année dernière. Les dépôts à vue ont augmenté de 24% en 1961 contre 12% en 1960, tandis que les dépôts à terme ont progressé moins rapidement que dans l'intervalle de 1959 à 1960 (24% contre 26%).

Nouvelles de la Cour

Le 7 juin 1962, S.A.R. Monseigneur le Grand-Duc héritier, Lieutenant-Représentant de la Grande-Duchesse, a reçu en audience Son Excellence Monsieur Jean Vyau de Lagarde, qui Lui a remis les lettres l'accréditant auprès de S.A.R. Madame la Grande-Duchesse à titre d'Ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire de France.

*

Le même jour, S.A.R. Monseigneur le Grand-Duc héritier, Lieutenant-Représentant de la Grande-Du-

chesse, a reçu en audience Son Excellence Monsieur Vincent-de-Paul Ahanda, qui Lui a remis les lettres l'accréditant auprès de S.A.R. Madame la Grande-Duchesse à titre d'Ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire de la République Fédérale du Cameroun.

*

Le 14 juin 1962, S.A.R. Monseigneur le Grand-Duc héritier, Lieutenant-Représentant de la Grande-Duchesse, a reçu en audience Son Excellence Mon-

sieur Takeso Shimoda, qui Lui a remis les lettres l'accréditant auprès de S.A.R. Madame la Grande-Duchesse à titre d'Ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire du Japon.

*

Le même jour, S.A.R. Monseigneur le Grand-Duc héritier, Lieutenant-Représentant de la Grande-Duchesse, a reçu en audience Son Excellence Monsieur Abdellatif Filali, qui Lui a remis les lettres l'accréditant auprès de S.A.R. Madame la Grande-Duchesse à titre d'Ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire du Maroc.

*

Le même jour, S.A.R. Monseigneur le Grand-Duc héritier, Lieutenant-Représentant de la Grande-Duchesse, a reçu en audience Son Excellence Monsieur Cesar Canevaro, qui Lui a remis les lettres l'accréditant auprès de S.A.R. Madame la Grande-Duchesse à titre d'Ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire du Pérou.

ditant auprès de S.A.R. Madame la Grande-Duchesse à titre d'Envoyé extraordinaire et Ministre plénipotentiaire du Pérou.

*

Un communiqué du Département du Grand Maréchal de la Cour du 22 juin 1962 annonce qu'à l'occasion de la célébration publique de l'Anniversaire de Naissance de S.A.R. Madame la Grande-Duchesse, des listes d'inscription sont déposées au Palais de Luxembourg et au Château de Berg.

*

Le 28 juin 1962, S.A.R. Monseigneur le Prince a reçu en audience, en présence de Son Excellence Monsieur James W. Wine, Ambassadeur des Etats-Unis d'Amérique, le Colonel Henry L. Walton, Attaché de l'Armée, qui Lui a présenté son successeur, le Colonel Kenneth G. Taylor.

Conseil de Gouvernement

Réunions durant le mois de juin

Le Conseil de Gouvernement s'est réuni à plusieurs reprises durant le mois de juin 1962 sous la présidence de Monsieur Pierre Werner, Ministre d'Etat, Président du Gouvernement.

Au cours de la réunion du 8 juin 1962, le Conseil de Gouvernement a délibéré sur des questions so-

ciales ainsi que sur des problèmes d'administration générale.

Les séances des 15 et 18 juin 1962 ont été consacrées à l'examen d'un projet d'implantation industrielle et à l'approbation du projet de loi fixant le régime des traitements des fonctionnaires de l'Etat.

Nouvelles diverses

Le 21 mai 1962 a eu lieu, dans la chapelle du Palais grand-ducal, le baptême de la petite Antonia, fille de la Princesse Marie-Gabrielle de Luxembourg et du Comte Knud de Holstein-Ledeborg.

LL.AA.RR. Madame la Grande-Duchesse et Monseigneur le Grand-Duc héritier furent respectivement marraine et parrain de la petite princesse Antonia.

Mgr Léon Lommel, Evêque de Luxembourg, procéda au baptême du bébé en présence de S.A.R. Monseigneur le Prince de Luxembourg, du Comte Knud de Holstein-Ledeborg, de S. Exc. M. Alfred Lœsch, Grand-Maréchal de la Cour, de M. Emile Hamilius, Député-Maire de la Ville de Luxembourg et des médecins de la Cour.

*

Le 16 juin 1962 le Ministre des Affaires Etrangères de l'Afrique du Sud, le Dr N. Diederich, accompagné de l'Ambassadeur de l'Afrique du Sud à Bruxelles, M. Fournie Burger et du Secrétaire adjoint pour le Commerce et l'Industrie, M. G. Steyn,

ont eu une entrevue au Ministère des Affaires Etrangères à Luxembourg avec M. Eugène Schaus, Vice-Président du Gouvernement, Ministre des Affaires Etrangères, et M. Paul Elvinger, Ministre des Affaires Economiques, en présence de plusieurs fonctionnaires des Départements compétents, pour discuter différents problèmes en rapport avec la politique générale de la Communauté Economique Européenne.

*

Le commerce extérieur du Benelux.

Le Secrétariat Général de l'Union Economique Benelux communique que, sur base des chiffres fournis par l'Institut National de Statistique de Belgique et le Bureau Central de Statistique aux Pays-Bas, les importations en provenance de pays tiers ont totalisé, en valeur, au cours du mois d'avril 1962, F 31,4 milliards (avril 1961: F 30,3 milliards); les exportations du Benelux vers les pays tiers se sont élevées, en valeur, à F 28,1 milliards (avril 1961: F. 26,3 milliards).

Comparée à avril 1961, la valeur des échanges Benelux en avril 1962 présente une augmentation des importations de l'ordre de 4%. La valeur des exportations révèle une augmentation de près de 7%.

Le commerce intra-Benelux présente, pour le mois d'avril 1962, l'image suivante : les importations de l'U.E.B.L. en provenance des Pays-Bas ont atteint F 2.524 millions (avril 1961 : F 2.616 millions) et les importations des Pays-Bas en provenance de l'U.E.B.L., F 3.951 millions (avril 1961 : F 3.973 millions).

Dans les échanges intra-Benelux on note donc, d'avril 1961 à avril 1962, une diminution des échanges de l'ordre de 3%, dans le sens Nord-Sud. La valeur des échanges dans le sens Sud-Nord, comparée à la période correspondante de 1961, est demeurée à peu près la même.

*

La Commission pénitentiaire Benelux

Les délégués des administrations pénitentiaires des pays Benelux s'étaient réunis les 28 et 29 juin à l'Abbaye d'Echternach pour discuter un ordre du jour chargé. La commission étudia les modalités de recrutement, de formation et de statut du personnel pénitentiaire, l'application des courtes peines privatives de liberté aux jeunes adultes ainsi que la comparaison des régimes pénitentiaires des trois pays Benelux, préparatoire à l'examen sous l'angle pénitentiaire du problème de l'exécution de l'emprisonnement prononcé par une juridiction d'un des pays de Benelux dans le pays d'origine du condamné.

Dès sa première séance, la commission a adopté une résolution proposant le principe d'un régime rééducatif pour les jeunes délinquants primaires de 18 à 25 ans condamnés à une peine privative de liberté de courte ou de longue durée.

La Belgique était représentée dans la commission par MM. Dupréel, directeur général et Van Helmont, inspecteur général; Veringa, directeur et Erdmann, inspecteur principal de l'administration pénitentiaire, représentaient les Pays-Bas, tandis que la délégation luxembourgeoise se composait de MM. Simon, chef de cabinet du Ministre de la Justice; Hengen, administrateur des établissements pénitentiaires et Spielmann, substitut du procureur d'Etat.

Au début de la session et au cours d'une réception intime, M. Paul Elvinger, ministre de la Justice, a remis au nom de S.A.R. Madame la Grande-Duchesse, la rosette d'officier de l'Ordre du Mérite à MM. Van Helmont et Erdmann, membres de la Commission depuis douze ans.

*

Assemblée Constitutive de l'Association Internationale des Jeunes Avocats.

Le 1^{er} juillet 1962, se sont réunis, à Luxembourg, au Palais de Justice, de nombreux avocats, belges, français, italiens, luxembourgeois, suisses, en assemblée constitutive d'une association internationale qui

a pris pour dénomination Association internationale des Jeunes Avocats.

C'est à l'occasion du congrès de la Fédération des Jeunes Avocats de France, qui s'est tenu à Toulouse du 24 au 27 avril, que les premiers promoteurs de différentes nations ont eu l'occasion de se rencontrer et de jeter les bases de l'Association internationale qu'ils se proposaient de créer.

L'assemblée a défini comme but de l'association d'étudier les problèmes concernant les jeunes avocats, d'aider à la création de groupements de jeunes avocats dans les pays où il n'en existe pas encore, de promouvoir les solutions qui intéressent les jeunes avocats de prendre une part active à l'évolution de la profession et à l'harmonisation des règles professionnelles.

L'assemblée a procédé aux élections statutaires et M^e Georges-Patrick Langlois, avocat à la Cour de Paris, ancien président de la F.N.U.J.A., a été élu président.

M^e Fernand Probst, avocat à la Cour de Luxembourg, ancien président de la Conférence du Jeune Barreau de Luxembourg, a été élu premier vice-président. M^e Georges Poulle, avocat à la Cour de Paris, a été élu secrétaire général. M^e Meinerzhagen, avocat au Barreau d'Anvers, trésorier.

Dans le cadre des élections pour le Conseil de l'Association, l'assemblée a ensuite, parmi les 25 membres de ce Conseil, élu un vice-président pour chaque pays représenté à l'assemblée ou dont des jeunes avocats avaient d'avance donné leur adhésion aux statuts. Ont été élus :

Canada : M^e Collas;
Belgique : M^e Dalq;
Italie : M^e Scamoni;
France : M^e A. Caille;
Luxembourg : M^e Elvinger;
Pays-Bas : M^e Bierman;
Suisse : M^e Cossmann.

Nous saluons la naissance de cette nouvelle association qui en étroite collaboration avec l'Union internationale des Avocats est appelée à jouer un grand rôle dans les rapports entre les jeunes avocats du monde attachés à l'idéal de justice et de liberté.

*

Les Barreaux étrangers à Luxembourg.

Le 29 juin 1962 la Conférence du Jeune Barreau de Luxembourg avait reçu les barreaux étrangers dans la salle des séances de l'Hôtel de Ville de Luxembourg. Une centaine d'avocats belges, français et néerlandais représentant les barreaux de Paris, La Haye, Bruxelles, Gand, Mons, Liège, Namur, Anvers et Charleroi assistaient à cette cérémonie qui eut lieu en présence des représentants du Corps diplomatique et de la Cour de Justice des Communautés Européennes, M. Emile Reuter, Doyen de l'Ordre des Avocats, Président d'honneur de la Chambre des Députés, M. Paul Elvinger, Ministre de la Justice, M. Félix Welter, Procureur Général, Président du Conseil d'Etat, M. Marcel Reckinger, Président de la Cour Supérieure de Justice, M. le Bâtonnier Tony

Biever, MM. Paul Wilwertz et Paul Weber, Conseillers d'Etat, et M. Emile Hamilius, Député-Maire de la Ville de Luxembourg.

Le Président de la Conférence du Jeune Barreau M^e André Elvinger souhaite la bienvenue aux personnalités étrangères et luxembourgeoises. Ensuite M^e Jacques-Fernand Lœsch traite le sujet suivant : « Combat à trois : l'auteur, la victime, la sécurité sociale. »

Après cet exposé M. le Bâtonnier Tony Biever en tira les conclusions. La réception fut clôturée par un vin d'honneur offert aux participants par la Municipalité de la Ville de Luxembourg.

*

Balance des transactions.

Dans un rapport publié par le Service d'Etudes et de Documentation Economiques du Ministère des Affaires Economiques sur la comptabilité nationale du Grand-Duché en 1960, un chapitre est consacré aux transactions du Luxembourg avec les marchés étrangers.

D'après ce rapport le volume et la valeur de la production d'une économie dépendent de la capacité

de production de cette économie et du comportement des marchés dont elle dispose.

Au cours de l'année sous revue, la demande de ces marchés a été des plus satisfaisantes et une capacité de production accrue a permis d'y faire face. De ce fait, les transactions ont atteint des niveaux fort élevés. Et c'est là que réside l'explication du niveau des revenus créés.

On sait que chaque avance du produit de notre économie s'accompagne d'une expansion de nos échanges avec l'étranger. La première et en même temps la principale source de revenus supplémentaires jaillit de nos exportations. Et chaque nouvelle exportation exige l'importation d'un supplément de matières premières. Pour satisfaire les demandes des consommateurs indigènes et celles du marché des investissements, nous avons également besoin de beaucoup de produits étrangers. Le commerce et l'artisanat réalisent une grande partie de leur « valeur ajoutée », c'est-à-dire de leur production, par la vente de marchandises importées.

Le fait que depuis 1954 nos importations ont grossi de 54% est donc un bon signe, même si l'on tient compte de certaines hausses des prix. Par rapport à 1959, la hausse est de 7%; les importations de l'industrie sidérurgique ont augmenté de 6,5% dans le même intervalle.

Transactions

en millions de francs

	1954	1955	1956	1957	1958	1959	1960
Exportations	12 849	15 589	18 655	19 557	17 538	18 468	22 127
Importations	12 496	14 917	16 680	18 329	17 288	17 978	19 230
Solde actif	353	672	1 975	1 228	250	490	2 897
Consommation	12 430	13 182	13 941	15 177	15 933	16 295	16 667
Investissements	3 952	4 124	4 030	5 230	5 227	5 247	5 125
Total	16 735	17 978	19 946	21 635	21 410	22 032	24 689

Quant aux exportations, nous constatons une progression de 72% depuis 1954 et de 20% par rapport à 1959. Comparativement à 1959, les exportations de l'industrie sidérurgique ont crû de 21,6%. Le solde actif de cette industrie-clé a été de l'ordre de 8 milliards de francs contre 5,6 milliards en 1959, d'où un gain de 43%.

Les achats de biens et services de consommation courante ont avancé de 34% depuis 1954 et de 2,3% depuis 1959.

Pour ce qui est des investissements, ils se sont stabilisés à un niveau situé entre 5,1 et 5,3 milliards de francs depuis 1957.

*

Le niveau des salaires.

De 1953 à 1960 le niveau des salaires a augmenté de 25% dans mines de fer du Grand-Duché, et de 52% dans la sidérurgie luxembourgeoise. L'augmentation pour l'ensemble de l'industrie (41%) a été influencée de façon sensible par l'évolution dans la sidérurgie, car dans presque toutes les autres in-

dustries, les augmentations ont été inférieures à l'augmentation moyenne, à l'exception des industries du caoutchouc (61%), des livres et des journaux (46%) et des cigarettes (45%).

Ces faits ressortent d'une étude publiée dans les « Informations statistiques » de l'Office de statistique des communautés européennes sur les salaires nominaux dans les mines de houille et dans la sidérurgie, comparés avec ceux des autres industries. En 1960, comme en 1959, et d'ailleurs également pendant les années précédentes, les ouvriers du fond des mines de fer luxembourgeoises ont occupé la première place de l'échelle des salaires, avec 59,86 F, suivis par les ouvriers sidérurgistes avec 50,17 F, et par les ouvriers du jour des mines de fer avec 44,28 F par heure. De 1959 à 1960, les augmentations des salaires horaires ont été pour les catégories d'ouvriers mentionnés de 4,7%, 3% et 2,6%, tandis que dans l'ensemble de l'industrie, on a enregistré une augmentation de 2,8%.

L'étude publiée par l'Office statistique des communautés européennes souligne le fait qu'en raison

de l'importance prépondérante de la sidérurgie et des mines de fer au Luxembourg, le gain horaire moyen pour l'ensemble des activités se trouve fortement influencé par ces deux industries. Par ailleurs, certaines autres industries emploient des effectifs tellement réduits qu'un petit nombre de licenciements ou de nouveaux embauchages peut provoquer des changements importants dans les indications sur les salaires moyens. Citons encore quelques gains horaires moyens bruts dans différentes industries du Grand-Duché en 1960 : industrie du caoutchouc : 41,48 F; cigarettes : 38,37 F; articles en ciment : 37,74 F; carreaux de revêtements : 37,74 F; construction de machines 36,79 F; brasseries : 36,38 F.

*

En marge des travaux du Congrès de l'Association Provinciale des Architectes Français qui avait eu lieu à Metz, environ 250 architectes français ont visité le Luxembourg le 17 juin sur l'invitation de l'ordre des Architectes luxembourgeois.

Au cours de leur séjour à Luxembourg les architectes français ont notamment visité la Ville de Luxembourg où une réception fut également offerte en leur honneur par la Municipalité.

*

Journée de la Résistance.

Le 3 juin 1962 l'« Union des Mouvements de Résistance » a célébré la traditionnelle Journée de la Résistance pour commémorer le sacrifice de nombreux résistants morts pour la patrie au cours de la seconde guerre mondiale.

Un important cortège composé de délégations des diverses associations patriotiques et d'anciens combattants avec leurs drapeaux se dirigea de la Place de la Constitution à l'église St-Michel où un service religieux fut célébré par l'aumônier Pierre Martzen, en présence de nombreuses personnalités parmi lesquelles on remarquait les représentants du Corps diplomatique, M. Pierre Werner, Ministre d'Etat, Président du Gouvernement, M. Eugène Schaus, Vice-Président du Gouvernement, Ministre des Affaires Etrangères, M. Robert Schaffner, Ministre des Travaux Publiques, M. Emile Reuter, Président d'honneur de la Chambre des députés, plusieurs députés et les représentants de la Force Armée, de la Gendarmerie, de la Police et de l'Administration communale de la Ville de Luxembourg.

A l'issue du service religieux un cortège se rendit au cimetière Notre-Dame où une superbe gerbe de fleurs fut déposée au pied de la Croix de Hinzert par S.A.R. Monseigneur le Prince de Luxembourg, tandis que retentit la « Sonnerie aux Morts ».

M. Alphonse Osch, Président de l'Union des Mouvements de Résistance », prononça ensuite une allocution dont nous reproduisons ci-après quelques passages :

« L'Union des Mouvements de Résistance Luxembourgeoise se doit de garder impérissable le souvenir de cette grande révolte de la conscience universelle qui a su vaincre la force brutale et cynique et lèguera aux générations qui montent le message des luttes du peuple luxembourgeois pour la liberté et la dignité de l'homme contre tous les avilissements de la servitude et de la tyrannie.

A la rude école de la Résistance, nous avons tous appris certaines vertus parmi lesquelles la nécessité de sacrifier les intérêts particuliers à l'intérêt général, le dévouement d'un à tous, la solidarité agissante et l'amitié fraternelle. Maintenons ces vertus, gardons-les pour qu'ensemble, la main dans la main, comme pendant la terrible expérience que nous avons faite, nous continuerons à travailler tous unis dans la concorde et dans l'amitié.

Nous sommes fiers de rester fidèles à cet idéal de liberté qui est la véritable tradition de la démocratie. Nous l'avons défendu dans la guerre, nous continuerons à la défendre dans la paix.

En cette journée de commémoration dédiée aux martyrs de la Résistance, élevons nos pensées vers le martyrologe de nos camarades qui avaient foi dans un avenir de liberté et d'humanisme délié de toute dictature, de l'affreux mécanisme et de l'anéantissement de l'homme.

C'est cette victoire de leur esprit, de leurs âmes indicibles qui doit triompher par delà leur sacrifice suprême pour le bien de notre Patrie qu'ils ont tant aimée. »

Cette émouvante cérémonie fut clôturée par l'exécution de l'hymne national.

*

Au mois de juin ont eu lieu à Valenciennes, dans le Nord de la France, les VI^e Florales Valenciennes au cours desquelles les roses luxembourgeoises ont remporté un grand succès.

En effet, le rosiériste-fleuriste luxembourgeois Ady Reuter-Scholtes s'est vu décerner, par le jury des florales, quatre premiers prix, un troisième prix et hors concours une médaille offerte par le Commissariat Général au Tourisme.

Les premiers prix lui revinrent pour la collection la plus complète, la plus méritante et la mieux présentée, pour la collection la plus variée, la plus belle et la mieux présentée de roses fleuries, pour le plus beau lot de fleurs de rosiers miniatures et pour le plus beau lot de fleurs de rosiers multiflores et polyantha, et le troisième prix pour la présentation la plus somptueuse et la plus variée de fleurs coupées de haute qualité.

Ajoutons ici que cette grande exposition internationale était placée sous le Haut Patronage de Monsieur le Président de la République Française, de S.M. le Roi des Belges, de S.A.R. Madame la Grande-Duchesse de Luxembourg et de LL.AA.SS. le Prince et la Princesse de Monaco.

Le Mois en Luxembourg (mois de juin)

- 1^{er} juin : A Luxembourg la Fédération Mondiale des Anciens Combattants tient une conférence sur les affaires européennes.
- 2 juin : Sous le titre de « Nouvelles voies de la photographies » le Musée de l'Etat à Luxembourg présente une série d'œuvres réalisées par cinq jeunes photographes allemands.
- Au Théâtre Municipal à Luxembourg l'Ecole de Danse de Madame Deitz-Geschwind invite à une soirée de ballets.
- 3 juin : « Journée de la Résistance » à Luxembourg. L'Union des Mouvements de Résistance commémore le souvenir des Luxembourgeois, martyrs de la résistance contre l'opresseur nazi de 1940 à 1944.
- A Wasserbillig l'Union Grand-Duc Adolphe invite à un concours international de musique et de chant placé sous le haut protectorat de LL.AA.RR. Madame la Grande-Duchesse et Monseigneur le Prince de Luxembourg.
- 5 juin : A l'auditorium de Radio-Luxembourg l'artiste autrichien Walter Kamper donne un récital de piano. Au programme des œuvres de Mendelssohn, Schubert, Chopin et Scriabine.
- A la salle des Conférences de la Chambre de Commerce à Luxembourg le Dr R. Baetzgen, Ministerialdirigent du Bundeswirtschaftsamt Bonn, fait une conférence sur la politique suivie en Allemagne Fédérale en faveur des Classes Moyennes.
- 7 juin : A Luxembourg-Limpertsberg M. Jean Jaans, instituteur aux « Centres d'Enseignement Professionnel », fait une conférence en langue allemande ayant pour thème : « Die Berufswahl, eine schwerwiegende, entscheidende Frage. »
- 10 juin : La Ville de Wiltz invite à son 14^e « Corso des Genêts ».
- 12 juin : La Ville d'Echternach célèbre son patron St Willibrord par la traditionnelle procession dansante.
- 13 juin : A la Place d'Armes à Luxembourg la Musique de la Garde grand-ducale donne un concert de Gala consacré exclusivement à des œuvres de Giuseppe Verdi.
- A Echternach les Instituteurs Réunis organisent un séminaire sur l'Education Sanitaire, placé sous la direction du Dr A. Duhr, médecin-inspecteur.
- 14 juin : La localité mosellane de Wormeldange invite à sa fête annuelle du vin.
- 15 juin : Dans la grande salle de la Chambre des Métiers à Luxembourg le Major Kratochvil de l'U.S. Air Force, membre de la NASA, fait une conférence sur le Projet Mercury et le vol spatial du Colonel Glenn.
- 16 juin : A la Galerie Municipale d'Art à Esch-sur-Alzette l'artiste allemand Ludwig Plaueln (sculpteur et peintre) expose une série d'œuvres récentes.
- A Wiltz, cérémonie d'installation de deux nouvelles industries, Eurofloor et Peausseries Arden-
- naises, en présence de S.A.R. le Prince Charles de Luxembourg.
- 17 juin : La Ville de Luxembourg reçoit en visite de courtoisie une délégation de 250 architectes français, membres des Associations Provinciales des Architectes Français.
- A Belves le « Prix Radio-Luxembourg » est décerné à la fanfare de Canach à la suite d'un concours musical organisé sur initiative de l'émetteur luxembourgeois.
- 19 juin : Sur invitation de l'Office National du Tourisme un groupe de journalistes néerlandais arrive à Luxembourg pour un séjour d'information.
- 20 juin : La Société luxembourgeoise pour le développement de la production, du transport et de l'énergie invite à la projection d'un film commenté sur l'énergie hydroélectrique au Grand-Duché.
- Au Théâtre Municipal à Esch-sur-Alzette les Petits Chanteurs de l'Eglise Ste-Marie de Stockholm (Stockholm Gosskör), placés sous la direction de M. Erik Algard, donnent un concert de musique vocale.
- 21 juin : La Galerie Horn à Luxembourg expose une série d'œuvres récentes des artistes peintres Aïka, Badu, Gégald, Lacour, Martin, Pavlowsky et Yamada.
- 22 juin : Par une aubade offerte à la Souveraine devant le Palais grand-ducal par 13 sociétés de musique de la Ville de Luxembourg et par un feu d'artifice tiré dans la vallée de la Pétrusse débutent dans la Capitale du Grand-Duché les festivités inscrites au programme de la Fête Nationale luxembourgeoise.
- 23 juin : Fête Nationale luxembourgeoise et célébration publique de l'anniversaire de naissance de S.A.R. Madame la Grande-Duchesse. Un Te Deum solennel est chanté en l'Eglise Cathédrale de Luxembourg et dans les principales localités du pays.
- 24 juin : A Diekirch, festivités de jumelage des villes d'Arlon (Belgique), Diekirch (Luxembourg), Bitburg (République Fédérale) et Hayange (France).
- 28 juin : Exposition de peinture enfantine au Cercle Municipal de Luxembourg.
- 29 juin : A l'occasion de la réception des Barreaux étrangers la Conférence du Jeune Barreau organise une séance solennelle à l'Hôtel de Ville, au cours de laquelle M^e Jacques Lœsch traite le sujet : « Combat à trois : L'auteur, la victime, la sécurité sociale. »
- 30 juin : A la Synagogue de Luxembourg la Communauté Israélite célèbre l'Anniversaire de naissance de S.A.R. Madame la Grande-Duchesse, Fête Nationale luxembourgeoise, par un service religieux solennel.
- L'Union des Sociétés de Chant de la Ville de Luxembourg commémore le 60^e anniversaire de la mort de Laurent Menager, compositeur national luxembourgeois, par un grand concert vocal exécuté par l'ensemble des chorales affiliées.